

## Sommaire

INTRODUCTION .....	6
CHAPITRE I : GENERALITES SUR LA PECHE CHALUTIERE AU SENEGAL .....	8
1.1. Définitions des mots clés .....	8
1.1.1. Pêche .....	8
1.1.2. Chalutiers.....	8
1.1.3. Observateurs .....	14
1.1.4. Le rôle de l'observateur.....	9
1.2. Conditions d'exploitation des ressources halieutiques au Sénégal .....	10
1.2.1. Condition d'accès à la ressource .....	10
1.2.2. Types de pêche .....	10
1.2.3. Engins de pêche utilisés.....	12
1.2.4. Tonnages jauges brutes.....	13
1.3. Constats .....	15
1.3.1. Listing des navires autorisés à pêcher .....	15
1.3.2. Résultats généraux des pêches maritimes .....	16
CHAPITRE II : MATERIELS ET METHODES.....	18
2.1. Contexte de l'étude .....	18
2.2. Matériels.....	18
2.2.1. Fiches d'enquêtes .....	18
2.2.2. Logiciel d'exploitation.....	18
2.3. Méthodes.....	18
2.3.1. Réalisation des fiches d'enquêtes .....	18
2.3.2. Collecte des données.....	19
2.3.3. Nature des données .....	19
2.4. Traitement statistique des données.....	20
2.5. Dictionnaire des données .....	20
CHAPITRE III : RESULTATS .....	22
3.1. Résultats de l'analyses des données .....	22
3.1.1. Résultats des armateurs sur l'embarquement des observateurs .....	22
3.1.2. Résultats des armateurs sur la gestion durable .....	22
3.1.3. Résultats des administrations sur l'embarquement des observateurs.....	23
3.1.4. Résultats des administrations sur le rôle des observateurs dans l'évaluation des ressources.....	24
3.1.5. Résultats des consommateurs sur l'embarquement des observateurs .....	25

3.1.6. Résultats des consommateurs sur la gestion durable des ressources .....	26
3.1.7. Résultats des armateurs, administrations et consommateurs.....	27
3.1.8. Points communs des armateurs, administrations et consommateurs.....	30
3.1.9. Méconnaissance du corps des observateurs.....	30
3.1.10. Le statut d'observateur .....	31
CHAPITRE IV : DISCUSSION .....	33
RECOMMANDATION .....	35
CONCLUSION.....	37
BIBLIOGRAPHIE.....	37

## **Liste des sigles et acronymes**

- CCMALR** : Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marine de l'Antarctique
- CNPMEM** : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- CRODT** : Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-thiaroye
- CSRP** : Commission Sous-Régionale des Pêches
- CTOI** : Commission des Thons de l'Océan Indien
- DITP** : la Direction des Industries de Transformation de la Pêche
- DPM** : Direction de la Pêche Maritime
- DPMA** : Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
- DPSP** : Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
- DSRP** : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
- ENDA** : Energies, Environnement, Développement
- FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- ICCAT** : Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
- IEO** : Institut espagnol d'océanographie
- IFREMER** : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
- IUPA** : Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture
- MEM** : Ministère de l'Economie Maritime
- MS WORD** : Microsoft Word
- ORSTOM** : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-mer
- PIB** : Produit Intérieur Brut
- PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
- PSPS** : Projet Surveillance et Protection des Pêches Maritimes
- SCA** : Stratégie de Croissance Accélérée
- SPSS** : Système Padadce for and Sociologie
- TJB** : Tonnages Jauges Brutes
- UCAD** : Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- UICN** : Union internationale pour la conservation de la nature
- WWF** : Fonds mondial pour la nature
- ZEE** : Zone Economique Exclusive

## **Liste des tableaux**

<b>Tableau 1:</b> Evolution du nombre de licence 2008- 2012.....	11
<b>Tableau 2 :</b> les engins des navires autorisés à pêcher.....	12
<b>Tableau 3 :</b> extrait du listing des navires autorisés à pêcher au Sénégal.....	15
<b>Tableau 4 :</b> extrait du rapport annuel des statistiques 2009 relatifs aux débarquements de la pêche industrielle sénégalaise en tonnes enregistré (source D.P.M).....	17
<b>Tableau 5:</b> l'édition du dictionnaire des données.....	21
<b>Tableau 6 :</b> les résultats fournis par les armateurs.....	23
<b>Tableau 7 :</b> Résultats fournis par les agents des administrations.....	25
<b>Tableau 8 :</b> Résultats fournis par les consommateurs.....	27
<b>Tableau 9 :</b> les résultats des agents sur pour la question 8, 9 et 10.....	27
<b>Tableau 10 :</b> les résultats des points communs .....	29
<b>Tableau 11 :</b> les résultats de la mauvaise connaissance du corps des observateurs...	31
<b>Tableau 12 :</b> les avis relatifs au statut des observateurs.....	31

## **Listes des figures**

<b>Figure 1</b> : exemple d'action d'un Chalut de fond à grande ouverture verticale.....	8
<b>Figure 2</b> : évolution du TJB pour la pêche démersale côtière crevettière.....	13
<b>Figure 3</b> : évolution du TJB pour la pêche démersale côtière ciblant les poissons.....	14
<b>Figure 4</b> : évolution du TJB pour la pêche démersale côtière .....	14
<b>Figure 5</b> : Avis des armateurs sur l'embarquement des observateurs sur les navires sénégalais.....	22
<b>Figure 6</b> : avis des agents des administrations sur la question relative à l'embarquement des observateurs à bord des navires sénégalais.....	24
<b>Figure 7</b> : Avis des consommateurs sur l'embarquement des observateurs sur les navires sénégalais.....	26
<b>Figure 8</b> : Avis des armateurs sur la plus value apportée par les observateurs .....	28
<b>Figure 9</b> : Avis des armateurs sur l'apport possible des observateurs dans l'évaluation des ressources.....	28
<b>Figure10</b> : Avis des armateurs sur l'handicap que constitue la présence de l'observateur à bord.....	29
<b>Figure 11</b> : les défauts du métier d'observateurs.....	31

## **INTRODUCTION**

Le Sénégal est situé entre 12°30 et 16°04 de latitude nord. Il est bordé par l'océan Atlantique à l'ouest, la Mauritanie au nord et à l'est, le Mali à l'est, la Guinée et la Guinée-Bissau au sud. La Gambie forme une quasi-enclave dans le Sénégal, pénétrant à plus de 300 km à l'intérieur des terres. Les îles du Cap-Vert sont situées à 560 km de la côte sénégalaise. Le Sénégal dispose d'une façade maritime longue de 700 km, son espace maritime s'étend sur 198000 km<sup>2</sup> ; sa zone économique exclusive est de 200 milles marins. Son plateau continental, qui s'élargit du nord vers le sud surtout à partir de Dakar, a une superficie de 23800 Km<sup>2</sup>. Au Sénégal, la pêche occupe, depuis longtemps, le premier rang en termes de recettes d'exploitations (22,2% en 2007 avec 149 milliards de FCFA) et a représenté 1,6% du PIB national et 11% du PIB du secteur primaire en 2007. Par ailleurs, elle comptabilise 600000 emplois directs et indirects et assure plus de 70% des apports nutritionnels en protéines d'origine animale aux populations.

Sur le plan économique, la pêche occupe une place importante dans les stratégies nationales de développement, notamment dans le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) et la stratégie de croissance accélérée (SCA). C'est pourquoi le DSRP 1 (2003-2005) a inscrit la pêche parmi les leviers de l'axe de «création de richesses », en lui assignant un rôle central dans la lutte contre la pauvreté et ce rôle a été consolidé par le DSRP 2 (2006-2010). La stratégie de croissance accélérée, partie intégrante du DSRP 2, a notamment renforcé le rôle et la place des activités de pêche et d'aquaculture en retenant ce secteur dans la grappe à haut potentiel de croissance.

Sur le plan politique, la gestion durable des ressources halieutiques a constamment été une préoccupation majeure des différentes politiques de l'Etat en matière de pêche, et favorise de meilleurs plans d'aménagements dans la prise de décision des gouvernants pour limiter la pêche illicite.

Cependant, le secteur de la pêche est traversé par une crise, dont les manifestations sont entre autres la fermeture de plusieurs unités de transformations de produits de pêche, la réduction du nombre de navires en activité, l'abandon de la pêche au profit de l'émigration vers l'Europe pour bon nombre de pêcheurs artisans, etc. Cette situation est largement imputable à la surexploitation des principaux stocks d'intérêts commerciaux, tel que les stocks démersaux côtiers. Les effets de cette surexploitation sur la productivité des eaux sénéga-

laises sont probablement sous-estimés, à cause de l'importance de la flotte nationale qui opère dans les eaux des pays voisins et qui débarque sur le territoire national.

Cette situation de surexploitation s'explique par un déficit en matière de collecte des données et de surveillance des activités des navires de pêche en mer.

Aujourd'hui, les chalutiers battant pavillons sénégalais et opérant dans les eaux sous juridiction sénégalaise n'embarquent pas d'observateurs.

C'est pourquoi, il est judicieux de nous poser la question de savoir quel est réellement le rôle et la place que l'état sénégalais accorde aux observateurs sur les chalutiers ? En d'autre terme pourquoi il n'y a pas d'observateurs qui embarquent à bord des chalutiers sénégalais ?

C'est par rapport à cette problématique posée que se justifie la présente étude réalisée dans le cadre de ce mémoire.

Rapport GRATUIT

# CHAPITRE I : GENERALITES SUR LA PECHE CHALUTIERE AU SENEgal

## 1.1. Définitions des mots clés

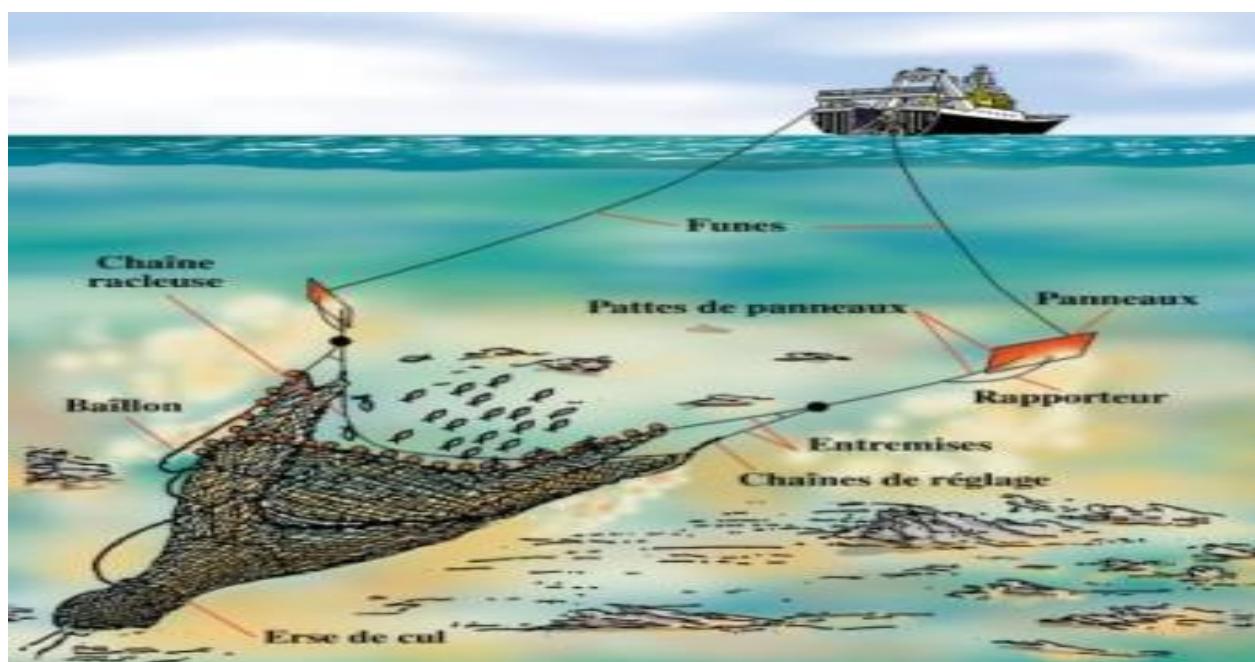
### 1.1.1. Pêche

Selon la réglementation sénégalaise, on entend par pêche, l'acte de capture ou de chercher à capturer, d'extraire ou de tuer par quelque moyen que ce soit des espèces biologiques dont le milieu de vie normal ou dominant est l'eau.

La pêche comprend toutes activités ayant pour finalité directe la capture, telles que la recherche de poisson et l'utilisation d'instruments destinés à attirer les animaux marins quel que soit l'espèce à laquelle ils appartiennent<sup>1</sup>.

### 1.1.2. Chalutiers

Les chalutiers sont des navires qui utilisent comme engin de pêche, des chaluts et sont équipés de moteurs suffisamment puissants pour remorquer le filet à une vitesse de chalutage appropriées. Ils sont équipés de treuils de chalut et des accessoires nécessaires pour faciliter le soulèvement de l'engin au-dessus du pont. Voir ci-dessous<sup>2</sup> (figure 1)



**Figure 1 :** exemple d'action d'un Chalut de fond à grande ouverture verticale

<sup>1</sup>SENEGAL, 1998. Loi N° 98 - 32 DU 14 avril 1998 portant code de la pêche maritime (section 4, art.4)

<sup>2</sup><http://www.fao.org/docrep/005/v9878e/v9878e00.HTM>

### **1.1.3. Observateurs**

Les observateurs sont des agents recrutés par le Ministère chargé de la Pêche maritime, et ont pour fonction générale d'observer les activités de pêche, à la lumière des obligations souscrites par le titulaire de la licence et notamment, aux engins, aux zones de pêche, à la quantité et à la nature des espèces capturées et de rendre compte, aux autorités compétentes<sup>3</sup>.

### **1.1.4. Le rôle de l'observateur**

Le rôle de l'observateur, consiste à s'assurer que les commandants des navires respectent la loi et les règlements en vigueur au Sénégal. L'observateur a une mission de surveillance et de collecte des données scientifiques, statistiques et biologiques.

L'observateur embarqué à bord du navire de pêche a le devoir d'observer, d'enregistrer et de rendre compte de toute l'activité de pêche du navire, tant dans les eaux sénégalaises que dans les eaux hors frontières ( voir en annexe rapport de marée). Il doit notamment :

- S'identifier comme observateur désigné par la D.P.S.P ; avec son attestation d'embarquement ou sa carte d'identité d'observateur.
- Examiner les documents de bord tout en prélevant les caractéristiques du navire.
- Mentionner les moyens de détection du poisson et des moyens de communication de bord.
- Vérifier le type et le maillage de tout engin de pêche trouvé à bord, qu'il soit utilisé ou non.
- Indiquer les positions et les heures de pêche du navire.
- Procéder à l'évaluation du tonnage ; des captures et déterminer les espèces.
- Estimer et enregistrer tous les rejets en mer.
- Prélever les échantillons à la demande du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (C.R.O.D.T).
- Assister au débarquement des prises pour connaître le lieu et le poids débarqué.

---

<sup>3</sup>Décret n° 98-498 du 10 juin 1998 fixant les modalités d'application de la loi n° 98-32 du 14 avril 1998 portant Code de la Pêche maritime (Section 3, Art. 57)

Au Sénégal les observateurs n'ont pas le droit d'arraisonnner les navires de pêche, ils se doivent d'observer et de rendre compte à l'autorité compétente

- Surveiller les débarquements en mer et noter toutes les indications utiles.
- Collaborer avec les patrouilleurs de la marine nationale en mer pour dénoncer toute infraction constatée.
- Signaler toute irrégularité à la D.P.S.P.

## **1.2. Conditions d'exploitation des ressources halieutiques au Sénégal**

### **1.2.1. Condition d'accès à la ressource**

Le droit de pêche, dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise appartient à l'Etat qui peut en autoriser l'exercice à des personnes physiques ou morales de nationalité sénégalaise ou étrangère.

Dans tous les cas de figure, l'accès à la ressource se fait par l'obtention d'une licence, qu'il s'agisse de flottilles nationales ou étrangères, affrétées ou péchant dans le cadre d'accords de pêche, auquel cas les conditions exigées sont indiquées dans le protocole. Les navires affrétés sont tenus de débarquer la totalité de leurs captures au Sénégal, d'embarquer un observateur et d'avoir 50% de leur équipage (sauf l'état-major) composé de sénégalais.

Les responsables des navires de pêche industrielle, adressent au ministre de tutelle une demande de licence renfermant divers paramètres : nom, caractéristiques techniques, nationalité, numéro d'immatriculation, indicatif d'appel, fréquence radio, effectif de l'équipage, nom et adresse de l'armateur ou de son représentant, caractéristiques et nature des engins de pêche, période de pêche, espèces visées, etc. Le ministre transmet la demande au Directeur des pêches maritimes, qui saisit à son tour la commission consultative d'attribution des licences de pêche qui se réunit, délibère et consigne son avis. Cet avis est ensuite retourné au ministre qui décide, en dernier lieu, d'octroyer ou non la licence de pêche.

### **1.2.2. Types de pêche**

L'exercice de la pêche industrielle, dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise est subordonné à la possession d'une licence de pêche en cours de validité, licence établie avec quatre catégories qui peuvent être délivrées avec les options suivantes :

- Licence de pêche démersale côtière option : chalutiers crevettiers, chalutiers poissonniers et céphalopodiers, palangriers de fond.

- Licence de pêche démersale profonde, option : chalutiers crevettiers, chalutiers poissonniers, palangriers de fond, casiers à langoustes roses, casiers à crabes profond.
- Licence de pêche pélagique côtière, option : senneurs, chalutiers.
- Licence de pêche pélagique hauturière, option : canneurs, senneurs, palangriers (thon), palangriers (espadon).

Dans la pêche industrielle sénégalaise, la Direction de la Pêche et de la Surveillance des Pêches (D.P.S.P) a enregistré en 2011 un total de 122 navires disposant de licence de pêche, dont 10 navires étrangers et 112 navires sénégalais. En 2012 un total de 102 navires ont également été enregistrés, dont 13 navires étrangers et 89 navires sénégalais. La plus part des navires qui exercent dans les eaux sous juridiction sénégalais ont comme type de licence : LPDC (licence de pêche démersale côtière), PELH (licence de pêche pélagique hauturière), DEMC (démersale côtier), DEMP (démersale profonde), LPPH (licence de pêche pélagique hauturière), LPDP (licence de pêche démersale profonde).

**Tableau 1: Evolution du nombre de licence 2008- 2012**

Type pêche	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	%
<b>Nationaux</b>	106	117	111	112	89	<b>535</b>	<b>89%</b>
<b>Canneurs basés</b>	11	11	8	8	8	<b>46</b>	<b>7,6%</b>
<b>Cap vert</b>	2	1	1	2	1	<b>7</b>	<b>1%</b>
<b>Gambie</b>	2	1	0	0	0	<b>3</b>	<b>0,5%</b>
<b>Mauritanie</b>	5	0	0	0	0	<b>5</b>	<b>0,8%</b>
<b>Navires de recherche</b>	0	0	0	0	4	<b>4</b>	<b>0,6%</b>
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>130</b>	<b>120</b>	<b>122</b>	<b>102</b>	<b>600</b>	

#### **Canneurs basés : français et espagnols**

Le tableau ci-dessus récapitule l'évolution des licences en fonction du pavillon des navires de 2008 à 2012.

### 1.2.3. Engins de pêche utilisée

La connaissance de l'habitat et du comportement du poisson, permet fréquemment la mise au point de méthodes de pêche bien déterminées, ce qui influent sur la conception et la construction des engins de pêche. Ainsi, ces deux dernières années pour la pêche industrielle, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) a enregistrée 185 licences dont 4 grands types d'engins de pêche utilisés dans l'exploitation des ressources halieutiques. À savoir : le Chalut Crevettier (CC), le Chalut Pélagique (CP), les Canneurs (CA) et la Senne Tournante (SE).

En effet, on peut souligner au passage que l'essentiel des navires qui ont opéré dans les eaux sénégalaises sur la période allant de 2008 à 2012 battants pavillons Sénégal, et ayant eu des accords avec l'union européenne ont été suspendus depuis 2006. Cependant on note tout de même la présence de canneurs espagnols et français basés à Dakar, et qui opèrent jusqu'aujourd'hui selon un protocole régulièrement renouvelé.

Tableau 2 : les engins des navires autorisés à pêcher

Type pêche	2011					2012					TOTAL
	CA	CC	SE	CP	total1	CA	CC	SE	CP	total2	
Nationaux	7	39	0	34	80	5	40	3	41	89	169
Canneurs basés	4	0	0	0	4	8	0	0	0	8	12
Cap vert	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
Navires de recherche	0	0	0	0	0	1	1	1	1	4	4
Total	11	39	0	34	84	15	41	4	42	102	186
%	13,10%	46%	0%	40%	100%	15%	40%	4%	41%	100%	

**Canneurs basés : français et espagnols**

**CC : chalut crevette, CA : canneurs, SE : sennes, CP : chalut pélagique**

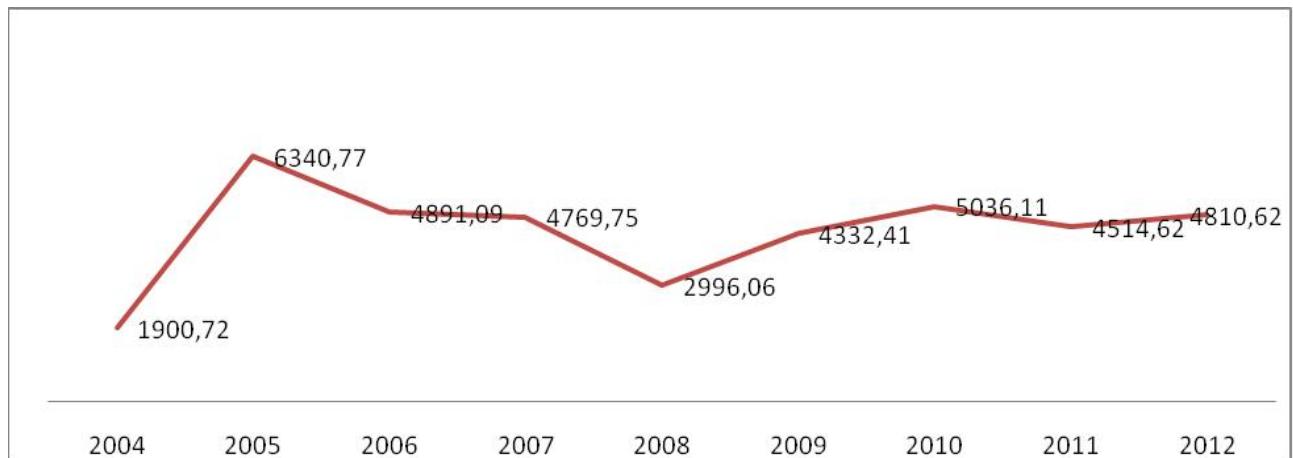
On note également que plus de 80 % des navires qui ont des licences et opérant dans les eaux sous juridiction sénégalaise sont constitué de chalutier de fond ciblant la ressource démersale.

#### **1.2.4. Tonnages jauge brutes**

La jauge brute est une des méthodes de mesure de la capacité de transport d'un navire. Cette mesure s'exprime en tonneaux de jauge brute (tjb), ou en mètres cubes. Un tonneau de jauge brute vaut 100 pieds cubes, soit environ 2,832 m<sup>3</sup>.

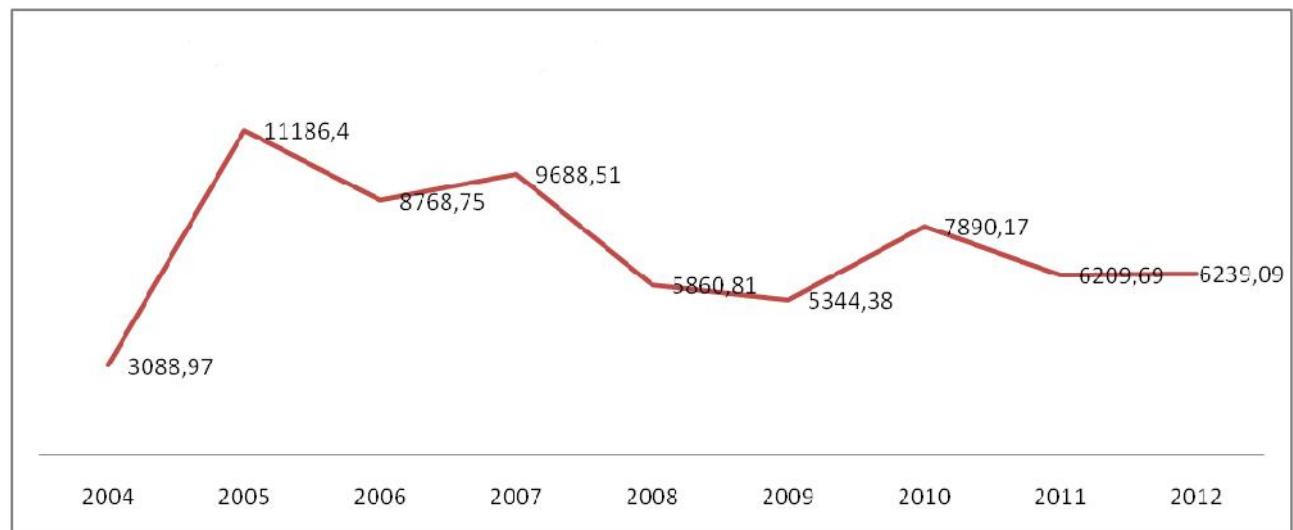
Au Sénégal, cette capacité du navire qui détermine en partie l'effort de pêche, constitue la base sur laquelle est calculé le montant de la licence de pêche selon l'option choisie.

**Figure 2 : Evolution du TJB pour la pêche démersale côtière crevettière**



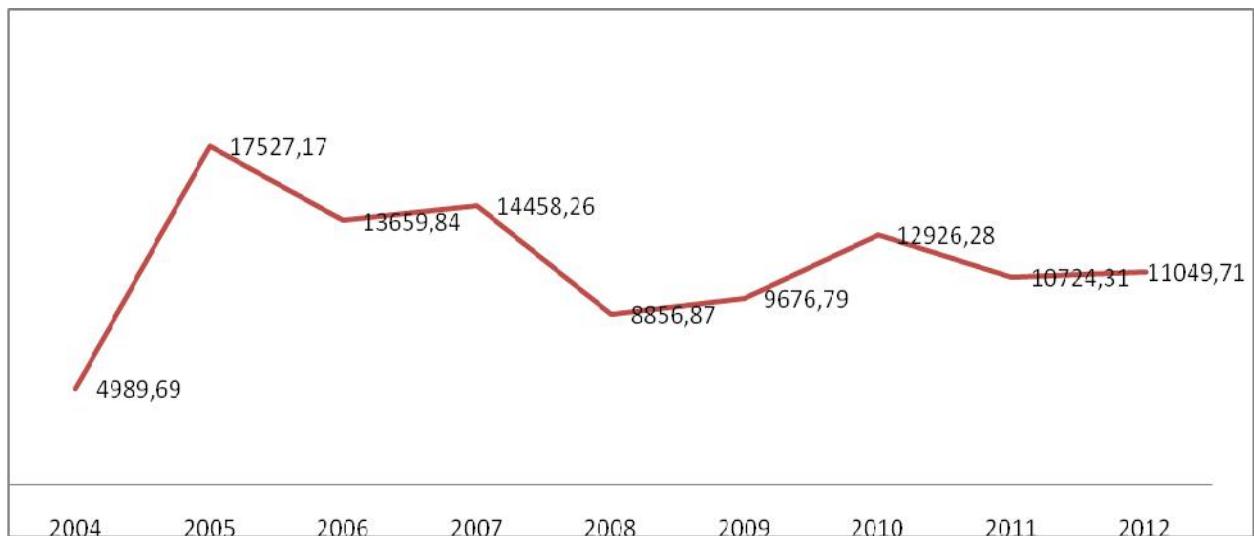
La figure ci-dessus, récapitule l'évolution du TJB pour la pêche démersale côtière option crevette utilisant le chalut comme engin de pêche.

**Figure 3 : Evolution du TJB pour la pêche démersale côtière ciblant les poissons**



La figure ci-dessus, récapitule l'évolution du TJB octroyé aux navires de pêche ciblant les poissons démersaux côtiers.

**Figure 4 : Evolution du TJB pour la pêche démersale côtière**



Il ressort que la capacité de ces deux options de pêche cumulée avait parfois atteint des pics, notamment en 2005 avec 17 527,17. Les navires concernés avaient utilisé des chaluts de fond comme engin de pêche.

### 1.3. Constats

#### 1.3.1. Listing des navires autorisés à pêcher

Le listing des navires autorisés à pêcher est un document rédigé chaque année au niveau de la D.P.S.P, dans lequel se trouvent tous les navires autorisés à pêcher dans les eaux sous juridiction sénégalaise. Il comprend aussi les caractéristiques du navire tel que : la licence de pêche, la durée de la licence de pêche, le maillage, l'engin, le nom du navire, l'immatriculation, la zone autorisée et le tonnage jauge brute du navire.

Le listing est produit par la DPSP sur la base des licences octroyées et délivrées après les propositions de la commission consultative d'attribution des licences de pêche. Le listing est actualisé de façon régulière par des additifs quand survient un renouvellement ou l'octroi de licence.

**Tableau 3 : Extrait du listing des navires autorisés à pêcher au Sénégal**

NON	INDICATIF	N°IMMAT	PECHE	ENGIN	TJB	ZONE	FREQU	DEBUT LIC	FIN LIC	MAILLAGE
LOBELIA	6VGZ	DAK715	DEMC	CP	156,37	6/7/6	3520	01/01/2011	30/06/2011	M.A :70mm
NATA	6WHX	DAK1137	DEMC	CP	136,8	6/7/6		01/01/2011	30/06/2011	M.A :70mm
OCEAN PESCA 2	6VDV	DAK1046	DEMP	CC	2299,28	A/B/C /D/E/F /G/H	3500	01/01/2011	31/12/2011	M.A :40mm
YANN	6VZY	DAK902	DEMC	CC	62	6/7/6	1500	01/01/2011	30/06/2011	M.A :50mm
KER-MANT-XO	EAXI	SS-1-8-99	PELH	CA	213,9	0	0	01/01/2011	30/06/2011	0
KING CRAB	6WIC	DAK1163	DEMP	CACP	169	A/B/C/ D/E/F/ G/H	0	01/01/2011	31/12/2011	0
TA-DORN	6VKM	DAK602	DEMC	CC	228	6/7/6	2555	01/01/2011	30/06/2011	M.A :50mm
CHIQUIT	6WCG	DAK990	DEMP	CC	237,72	A/B/C/ D/E/F/ G/H	9VHF	01/01/2011	30/06/2011	M.A :40mm

### 1.3.3. Résultats généraux des pêches maritimes

Les résultats généraux des pêches maritimes, est un rapport rédigé chaque année par la D.P.M (Direction de la pêche maritime), à l'aide des différents enregistrements des centres secondaires des pêches le long du littoral. Il présente un rapport résumé des débarquements estimés en FCFA de la pêche artisanale, industrielle, et on y trouve également les engins et les lieux d'activités de pêche. Voir tableau ci-dessous (tableau 6)

**Tableau 4:** extrait du rapport annuel des statistiques 2009 relatif aux débarquements de la pêche industrielle sénégalaise en tonnes enregistré (source D.P.M).

TYPE DE NAVIRES		SENEGAL	Espagne	TOTAL	Rap 2008	variation
Chalutiers	EFFECTIF	74		74	81	-8,64%
	CAP-TURES	33953		33953	36809	-7,76%
	DEBAQT	33953		33953	36809	-7,76%
Sardiniers	EFFECTIF	1		1	1	0,00%
	CAP-TURES	33		33	38,7	-14,34%
	DEBAQT	33		33	38,7	-14,34%
Thoniers-csp	EFFECTIF	11	8	19	20	-5,00%
	CAP-TURES	7228	4983	12211	8412	45,17%
	DEBAQT	7228	4983	12211	2328	424 ?58%
Total	EFFECTIF	<b>86</b>	<b>8</b>	<b>94</b>	<b>128</b>	<b>-26 ?56%</b>
	CAP-TURES	<b>41214</b>	<b>4983</b>	<b>46197</b>	<b>53740</b>	<b>-14,04%</b>
	DEBAQT	<b>41214</b>	<b>4983</b>	<b>46197</b>	<b>37738</b>	<b>-22,42%</b>
Rappel 08	EFFECTIF	91	5	96		
	CAP-TURES	42960	1807	44767		
	DEBAQT	36877	1807	38683		
Evolution	EFFECTIF	<b>-5,49%</b>	<b>60,00%</b>	<b>-2,08%</b>		
	CAP-TURES	<b>-4,07%</b>	<b>175,77%</b>	<b>3,19%</b>		
	DEBAQT	<b>11,76%</b>	<b>175,83 %</b>	<b>19,42%</b>		

## **CHAPITRE II : MATERIELS ET METHODES**

### **2.1. Contexte de l'étude**

Le choix de ce sujet se justifie par le fait que : dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise, il n'y a pas d'observateur qui embarque à bord des chalutiers ou navires battant pavillon pour le Sénégal durant leur marée. Ce qui représente un véritable frein dans les politiques de gestion durable des ressources halieutiques, notamment sur :

- Le recouvrement complet de la pêche industrielle en matière de surveillance et contrôle par la Direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP).
- le déficit de collecte des données sur les activités de pêche qui devraient être enregistrées par les observateurs dans les rapports de marée.

### **2.2. Matériels**

#### **2.2.1. Fiches d'enquêtes**

Les fiches d'enquêtes, sont des questionnaires qui permettent d'avoir une réelle connaissance des opinions et besoins des armateurs, de l'administration et du consommateur, sur plusieurs problèmes qui tournent autour du métier d'observateur, précisément, sur la question d'embarquer ou non les observateurs à bord des navires sénégalais ou battant pavillon pour le Sénégal.

#### **2.2.2. Logiciel d'exploitation**

L'exploitation des questionnaires et la production de tous les tableaux de cette enquête ont nécessité l'utilisation des logiciels tels que : SPSS et MS Word.

### **2.3. Méthodes**

#### **2.3.1. Réalisation des fiches d'enquêtes**

Les fiches d'enquêtes ont d'abord été conçue sur l'unique question faisant l'objet de ce mémoire à savoir: Peut-on embarquer ou non des observateurs sur les bateaux de pêche sénégalais ou sur les bateaux battant pavillons pour le Sénégal ? Puis nous avons également pris le soin d'introduire des questions sur les problèmes qui tournent autour du métier de

l'observateur à savoir : pourquoi le métier d'observateur ne dispose pas d'un statut juridique, pourquoi l'armateur verse t-il une caution pour faire embarqué des observateurs sur son bateau, et de la réelle utilité de l'observateur dans la gestion des ressources halieutique. (Voir les fiches d'enquêtes et d'entretiens en annexe).

Les fiches d'enquêtes s'appliquent précisément à trois catégories d'intervenants :

- Les armateurs : directement impliqués dans l'exploitation des ressources halieutiques, il était plus que nécessaire de recenser les différents problèmes qu'ils rencontrent et de leur poser la question de savoir s'il était nécessaire de faire embarquer les observateurs sur leurs navires ?.
- L'administration : dans le souci d'une meilleure gestion des ressources, a été interrogée sur l'utilité de prendre des mesures pour faire embarquer les observateurs sur les bateaux sénégalais.
- Les consommateurs : se plaignant de la raréfaction des ressources, ont été interrogée sur la nécessité d'avoir des observateurs en d'autre terme s'ils sont favorables à une surveillance des ressources par les observateurs ?

### **2.3.2. Collecte des données**

La collecte des données, a été réalisée selon la catégorie des personnes concernées et selon des lieux différents. Ainsi pour les consommateurs, nous avons recueilli des informations à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), au marché Castor et au marché SOUMBENDIOUNE. Pour l'administration, ces mêmes informations ont été effectuées à la DPM, DPSP et à la DITP. De même que pour les armateurs, ces données ont été recueillies au port de Dakar avec les capitaines de bateaux et les différents armements installés dans le port.

### **2.3.3. Nature des données**

Le fichier de travail obtenu, comprend 3600 lignes décrites par 12 questions. Chaque question présentant à la fois des données qualitatifs, (pourquoi, ou comment) et quantitatifs (oui ou non), (consigner en annexe). Ce fichier de travail a été ensuite scindé en deux (2) sous-fichiers : a) Un premier sous-fichier, de 1800 lignes correspondant aux données quantitatives

des armateurs, administrations et consommateurs. b) Un second sous-fichier, correspondant aux données qualitatives des armateurs, administration et consommateurs.

## **2.4. Traitement statistique des données**

Pour traiter les données de chaque sous fichier, nous avons d'abord :

- Procédé à la recodification des questions ouvertes (pourquoi et comment) ;
- Développé l'application de saisie avec Data Entry permettant un contrôle d'erreurs en temps réel et réduction au minimum les erreurs de saisie ;
- Elaboré le dictionnaire des données (tableau : 7) ;
- Exécuté la saisie des données ;
- Listé et corrigé les erreurs et incohérences ;
- Produit tous les tableaux et graphiques nécessaires avec les logiciels SPSS et MS Word

## **2.5. Dictionnaire des données**

Le dictionnaire des données, est le tableau qui a permis l'exploitation de ces données par le logiciel SPSS. Il nous a été aussi utile pour la saisie et le traitement des données qualitatives (pourquoi) et quantitatives (oui, non) des fiches d'enquêtes, par exemple : les numéros des questionnaires qui vont de 1 à 150 et variant selon le type d'enquête 1 pour les armateurs, 2 pour l'administration et 3 pour les consommateurs.

**Tableau 5:** l'édition du dictionnaire des données

Variables	Posit°	Labels	MeasurementLevel	ColumnWidth	Alignment	Print Format	Write Format
Num	1	NUM : Numéro du questionnaire	Scale	5	Right	F3	F3
v00	2	TYPE : Type enquêté	Ordinal	14	Right	F1	F1
v01	3	1. Etes-vous pour une gestion durable des ressources halieutiques	Ordinal	3	Right	F1	F1
v0100	4	Pourquoi ?	Nominal	32	Left	A225	A225
v0101	5	Préservation, sauvegarde	Ordinal	5	Right	F1	F1
v0102	6	Indispensable, important	Ordinal	5	Right	F1	F1
v0103	7	Gestion	Ordinal	5	Right	F1	F1
v0104	8	Autres	Ordinal	5	Right	F1	F1
v02	9	2. Etes-vous pour un meilleur suivi, surveillance et contrôle	Ordinal	3	Right	F1	F1
v0200	10	Pourquoi ?	Nominal	32	Left	A225	A225
v0201	11	Surveillance, veille	Ordinal	5	Right	F1	F1
v0202	12	Plus d'information	Ordinal	5	Right	F1	F1
v0203	13	Réglementation, lois	Ordinal	5	Right	F1	F1
v0204	14	Autres	Ordinal	5	Right	F1	F1
v03	15	3. Connaissez-vous le corps des observateurs des pêches séné	Ordinal	3	Right	F1	F1
v0300	16	Pourquoi ?	Nominal	32	Left	A225	A225

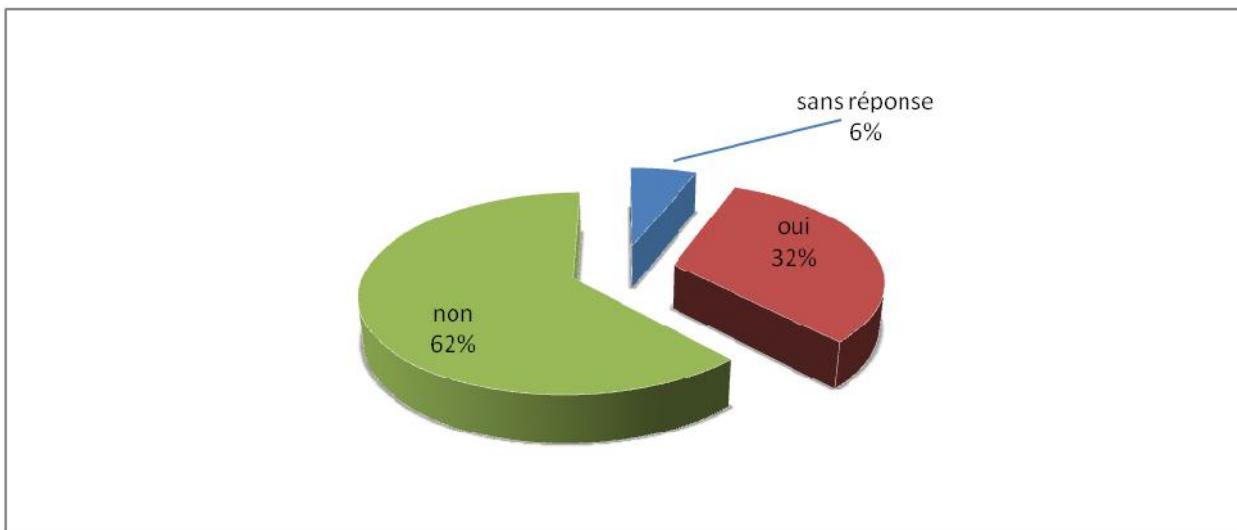
## CHAPITRE III : RESULTATS

### 3.1. Résultats de l'analyses des données

#### 3.1.1. Résultats des armateurs sur l'embarquement des observateurs

Les résultats de l'enquête réalisée sur les armateurs relative à la question d'embarquer les observateurs à bord des navires sénégalais, nous montre d'abord, que sur un total de 50 armateurs, on enregistre 62% de non, 32% de oui et 6% de sans réponse (figure:5). Ce qui sous entend, qu'une grande partie des armateurs ne veulent pas d'observateurs à bord de leurs navires.

**Figure 5: Avis des armateurs sur l'embarquement des observateurs sur les navires sénégalais**



#### 3.1.2. Résultats des armateurs sur la gestion durable

Les résultats de l'enquête sur les armateurs montrent également, que l'armateur souhaiterait une gestion durable des ressources, avec 100% de oui recueillis sur le désir de vouloir une gestion durable des ressources halieutiques. Ce qui fait que les armateurs enregistrent un total de 82% de oui à la question de savoir si les observateurs devraient être des salariés du ministère de l'économie maritime ? Ce qui nous fait observer que les armateurs souhaiteraient que les observateurs deviennent des fonctionnaires du ministère de l'économie maritime pour ne plus verser de caution pour leurs embarcations sur les navires de pêche.

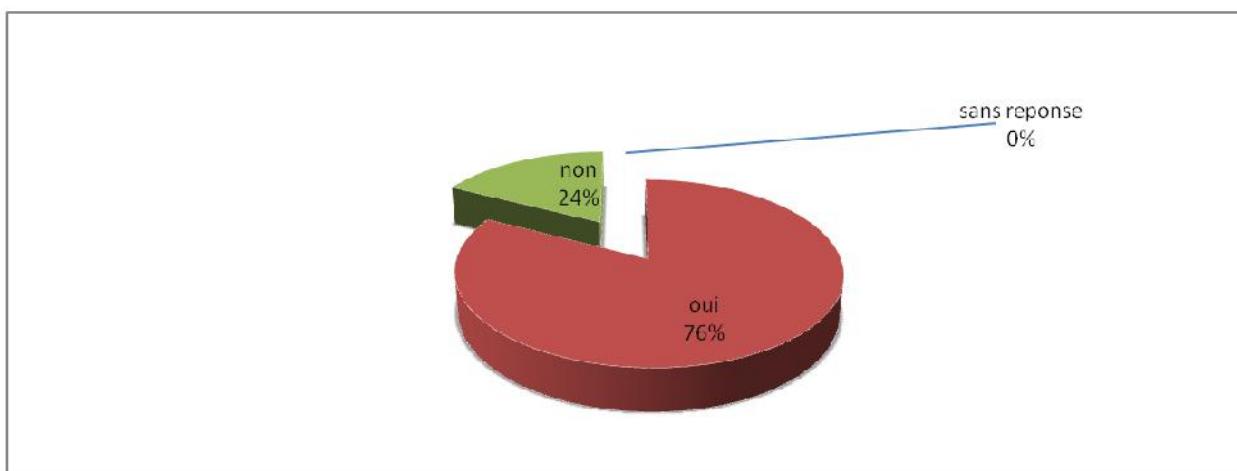
**Tableau 6:** les résultats fournis par les armateurs

N°	Questions		Sans réponse	Oui	Non	Total
1	<b>Etes-vous pour une gestion durable des ressources halieutiques au Sénégal ?</b>	Effectifs		50		50
		%		100,0%		100,0%
2	<b>Etes-vous pour un meilleur suivi, surveillance et contrôle des navires de pêche sénégalais ?</b>	Effectifs		47	3	50
		%		94,0%	6,0%	100,0%
3	<b>Connaissez-vous le corps des observateurs des pêches sénégalais?</b>	Effectifs		33	17	50
		%		66,0%	34,0%	100,0%
4	<b>Connaissez-vous le rôle d'un observateur des pêches ?</b>	Effectifs	1	38	11	50
		%	2,0%	76,0%	22,0%	100,0%
5	<b>Les observateurs doivent-ils être des salariés du MEM ?</b>	Effectifs	1	41	8	50
		%	2,0%	82,0%	16,0%	100,0%
6	<b>Les observateurs doivent ils avoir un plan de carrière ?</b>	Effectifs	4	38	8	50
		%	8,0%	76,0%	16,0%	100,0%
7	<b>Les observateurs doivent ils embarquer à bord des navires sénégalais ?</b>	Effectifs	3	16	31	50
		%	6,0%	32,0%	62,0%	100,0%
8	<b>Les observateurs apportent-ils une plus-value ?</b>	Effectifs	3	21	26	50
		%	6,0%	42,0%	52,0%	100,0%
9	<b>Les observateurs permettent-ils une meilleure évaluation des ressources ?</b>	Effectifs	2	20	28	50
		%	4,0%	40,0%	56,0%	100,0%
10	<b>Les observateurs représentent-ils un handicap dans vos activités d'exploitation de la ressource halieutique ?</b>	Effectifs	3	7	40	50
		%	6,0%	14,0%	80,0%	100,0%
11	<b>Un observateur est-il réellement utile dans la gestion des ressources halieutiques au Sénégal ?</b>	Effectifs	1	25	24	50
		%	2,0%	50,0%	48,0%	100,0%

### **3.1.3. Résultats des administrations sur l'embarquement des observateurs**

Les résultats de l'enquête réalisée dans les administrations (D.P.M, D.P.S.P, D.I.C) axés sur la question d'embarquer des observateurs à bord des navires sénégalais nous renseignent, que sur un total de 50 personnes on enregistre 76% de oui et 24% de non (figure:6). Ce qui justifie bien que le personnel administratif souhaiterait avoir des observateurs sur les navires de pêche des nationaux.

**Figure 6: avis des agents des administrations sur la question relative à l'embarquement des observateurs à bord des navires sénégalais**



### **3.1.4. Résultats des administrations sur le rôle des observateurs dans l'évaluation des ressources**

Les données de l'enquête dans les administrations, (D.P.M, D.P.S.P, D.I.C) nous ont révélé plusieurs aspects. D'abord, si la présence des observateurs permettrait une meilleure évaluation des ressources.

À cette question avec le personnel des différentes administrations on a pu enregistrer 78% de oui et 22% de non. Les 22% de non ont été justifiée par une partie des fonctionnaires qui pensent que les observateurs ne font pas bien leurs travaux. Et à la question de savoir si on appréhendait mieux le corps des observateurs des pêches ? Le personnel des administrations a enregistré sur cette question 79,6% de oui et 20,4% de non. Les 20,4% de non justifiant que dans certaines administrations le corps des observateurs n'est pas connu, ou n'est pas bien appréhendé. Même dans l'administration, certains agents ne semblent pas connaître ou maîtriser le rôle des observateurs des pêches maritimes, c'est peut être ce qui explique que 20% ne trouve pas pertinent de les embarquer sur les navires sénégalais.

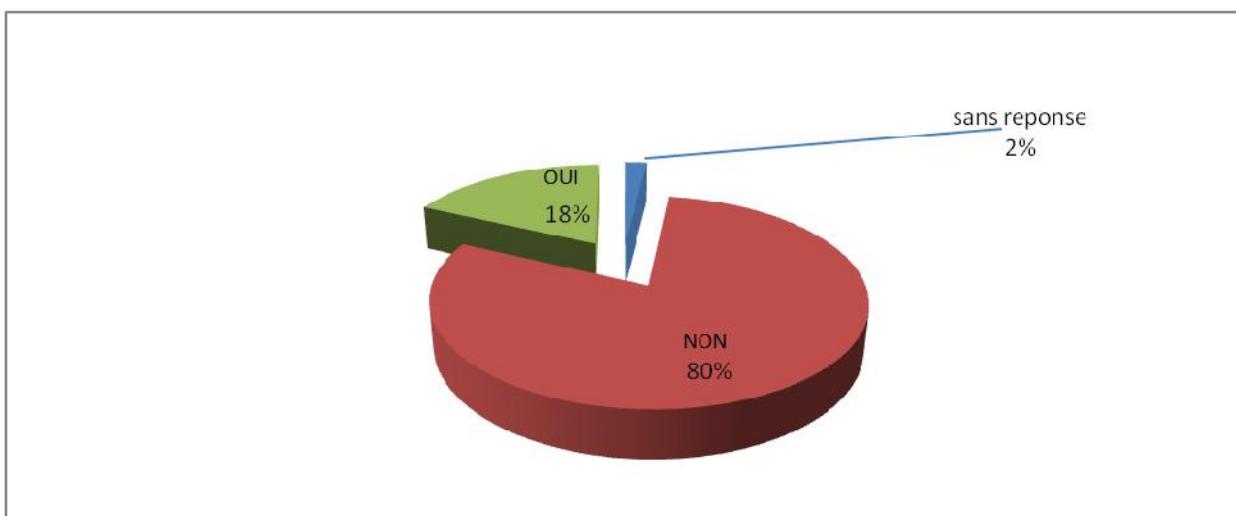
**Tableau 7: Résultats fournis par les agents de l'administration**

N°	Questions		Sans réponse	Oui	Non	Total
1	<b>Etes-vous pour une gestion durable des ressources halieutiques au Sénégal ?</b>	Effectifs		50		50
		%		100,0%		100,0%
2	<b>Etes-vous pour un meilleur suivi, surveillance et contrôle des navires de pêche sénégalais ?</b>	Effectifs		50		50
		%		100,0%		100,0%
3	<b>Connaissez-vous le corps des observateurs des pêches sénégalais?</b>	Effectifs		39	10	49
		%		79,6%	20,4%	100,0%
4	<b>Connaissez-vous le rôle d'un observateur des pêches ?</b>	Effectifs		50		50
		%		100,0%		100,0%
5	<b>Les observateurs doivent-ils être des salariés du MEM ?</b>	Effectifs		47	3	50
		%		94,0%	6,0%	100,0%
6	<b>Les observateurs doivent ils avoir un plan de carrière ?</b>	Effectifs		50		50
		%		100,0%		100,0%
7	<b>Les observateurs doivent ils embarquer à bord des navires sénégalais ?</b>	Effectifs		38	12	50
		%		76,0%	24,0%	100,0%
8	<b>Les observateurs apportent-ils une plus-value ?</b>	Effectifs		42	8	50
		%		84,0%	16,0%	100,0%
9	<b>Les observateurs permettent-ils une meilleure évaluation des ressources ?</b>	Effectifs		39	11	50
		%		78,0%	22,0%	100,0%
10	<b>Les observateurs représentent-ils un handicap dans vos activités d'exploitation de la ressource halieutique ?</b>	Effectifs	11	4	35	50
		%	22,0%	8,0%	70,0%	100,0%
11	<b>Un observateur est-il réellement utile dans la gestion des ressources halieutiques au Sénégal ?</b>	Effectifs		46	4	50
		%		92,0%	8,0%	100,0%

### **3.1.5. Résultats des consommateurs sur l'embarquement des observateurs**

Les données de l'enquête réalisée sur les consommateurs relative à la question d'embarquer des observateurs à bord des navires sénégalais nous ont fait observer, que sur un total de 50 personnes, rencontrées à l'université, au marché SOUMBE NDIOUNE et à CASTOR, on enregistre 80% de oui, 24% de non et 2% de sans réponses (figure:4). Ce qui témoigne bien que les consommateurs souhaiteraient avoir des observateurs sur les navires de pêche des nationaux.

**Figure 7: Avis des consommateurs sur l'embarquement des observateurs sur les navires sénégalais**



### **3.1.6. Résultats des consommateurs sur la gestion durable des ressources**

Les résultats sur les consommateurs par contre nous ont démontré, que le consommateur souhaiterait une gestion durable des ressources halieutiques au Sénégal, avec 98% de oui recueillis à cette question. Les consommateurs ne connaissaient pas bien le corps et le rôle des observateurs. Ils enregistrent à cette question un total de 80% de non. Ce qui nous amené à affirmer que les consommateurs souhaiteraient aussi une gestion durable des ressources, mais qu'ils ignorent un des moyens de gestion des ressources que constitue le rôle de l'observateur.

**Tableau 8:** Résultats fournis par les consommateurs

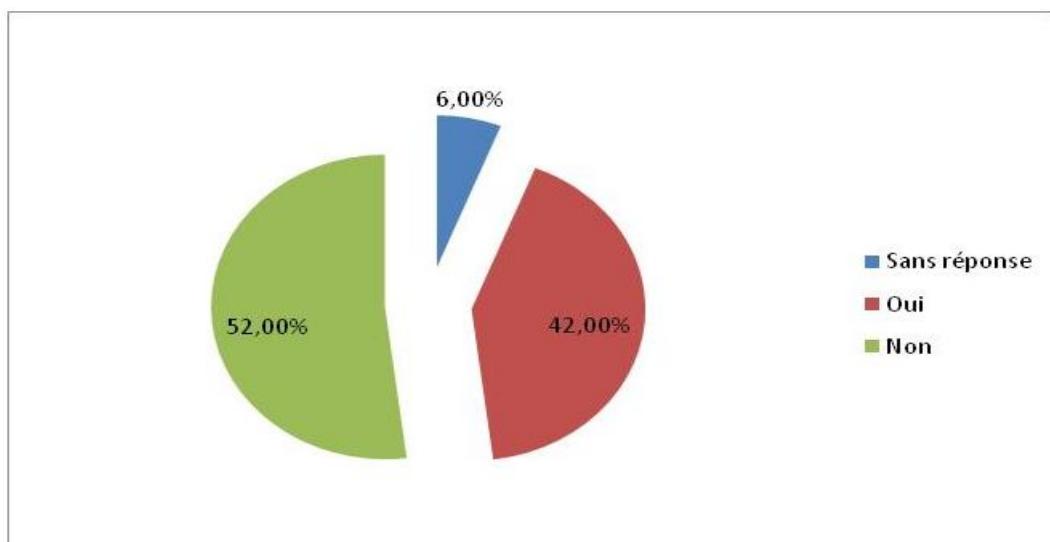
N°	Questions		Sans réponde	Oui	Non	Total
1	<b>Etes-vous pour une gestion durable des ressources halieutiques au Sénégal ?</b>	Effectifs		49	1	50
		%		98,0%	2,0%	100,0%
2	<b>Etes-vous pour un meilleur suivi, surveillance et contrôle des navires de pêche sénégalais ?</b>	Effectifs		49	1	50
		%		98,0%	2,0%	100,0%
3	<b>Connaissez-vous le corps des observateurs des pêches sénégalais?</b>	Effectifs		10	40	50
		%		20,0%	80,0%	100,0%
4	<b>Connaissez-vous le rôle d'un observateur des pêches ?</b>	Effectifs		10	40	50
		%		20,0%	80,0%	100,0%
5	<b>Les observateurs doivent-ils être des salariés du MEM ?</b>	Effectifs	3	46	1	50
		%	6,0%	92,0%	2,0%	100,0%
6	<b>Les observateurs doivent ils avoir un plan de carrière ?</b>	Effectifs		47	3	50
		%		94,0%	6,0%	100,0%
7	<b>Les observateurs doivent ils embarquer à bord des navires sénégalais ?</b>	Effectifs	1	40	9	50
		%	2,0%	80,0%	18,0%	100,0%
8	<b>Les observateurs apportent-ils une plus-value ?</b>	Effectifs	13	20	15	48
		%	27,1%	41,7%	31,3%	100,0%
9	<b>Les observateurs permettent-ils une meilleure évaluation des ressources ?</b>	Effectifs	9	28	13	50
		%	18,0%	56,0%	26,0%	100,0%
10	<b>Les observateurs représentent-ils un handicap dans vos activités d'exploitation de la ressource halieutique ?</b>	Effectifs	31	4	12	47
		%	66,0%	8,5%	25,5%	100,0%
11	<b>Un observateur est-il réellement utile dans la gestion des ressources halieutiques au Sénégal ?</b>	Effectifs	1	43	4	48
		%	2,1%	89,6%	8,3%	100,0%

### 3.1.7. Résultats des armateurs, administrations et consommateurs

Tableau 10 : Résultats des enquêtes pour les questions 8, 9 et 10

		Armateur				Agents de l'adminis-tration				Consommateur			
		Sans réponse	Oui	Non	Total	Sans ré-ponse	Oui	Non	Total	Sans réponse	Oui	Non	Total
		Effectifs	3	21	26	50	Effectifs	0	42	8	50	Effectifs	13
Les observa-teurs appor-tent-ils une plus-value ?	Effectifs	3	21	26	50	0	42	8	50	13	20	15	48
	%	6,%	42,%	52,%	100,%		84,%	16,%	100,%	27,1%	41,7%	31,3,%	100,00%
Les observa-teurs per-mettent-ils une meil-leure évalua-tion des ressources ?	Effectifs	2	20	28	50		39	11	50	9	28	13	50
	%	4,%	40,%	56,%	100,%		78,%	22,%	100,%	18,%	56,%	26,%	100,00%
Les observa-teurs repré-sentent-ils un handicap dans vos activités d'exploitatio-n de la res-source ha-lieutique ?	Effectifs	3	7	40	50	11	4	35	50	31	4	12	47
	%	6,%	14,%	80,%	100,%	22,%	8,%	70,%	100,%	66,%	8,50%	25,5,%	100,00%

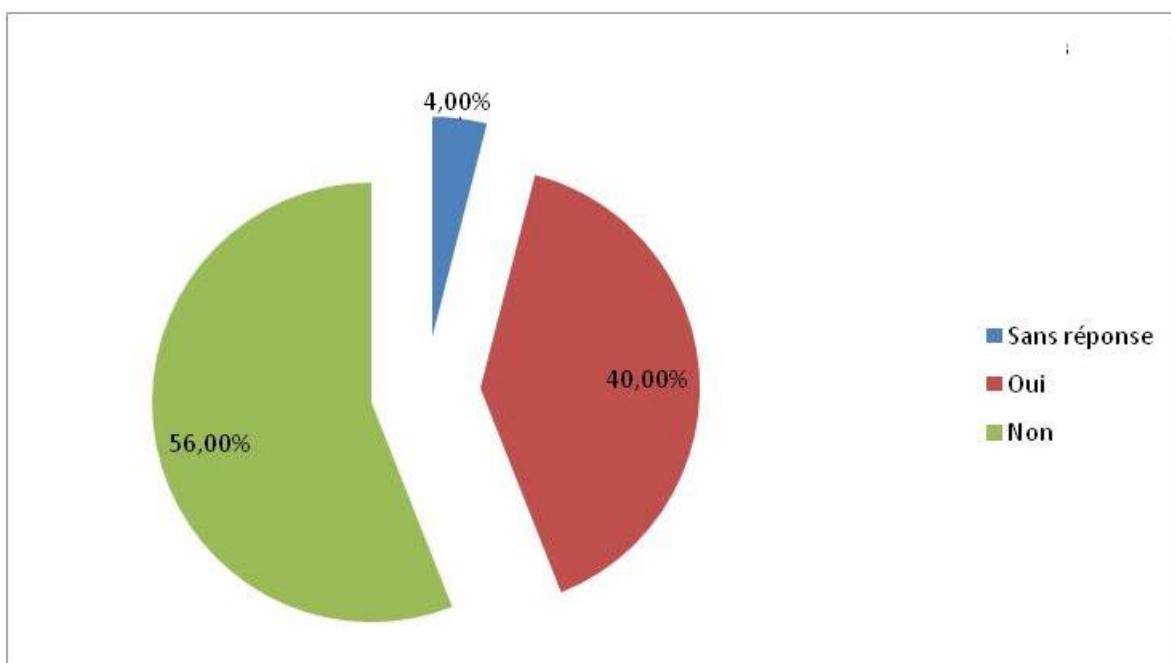
Figure 8 : Avis des armateurs sur la plus value apportée par les observateurs



Comme il est illustré dans la figure ci-dessus, 52% des personnes enquêtées en l'occurrence les armateurs estiment que la présence de l'observateur n'apporte pas de plus value à leurs activités. Par contre 42% pensent que la présence de l'observateur à bord de leur navire peut apporter une plus-value.

Selon certains, l'observateur peut prévenir le capitaine du navire par des conseils. Aussi disent-ils que certaines infractions relatives au maillage des filets sont dues à la méconnaissance des procédures de mensuration. Ainsi la présence de l'observateur pourrait contribuer à rassurer l'activité de pêche notamment dans la zone commune avec la Guinée-Bissau.

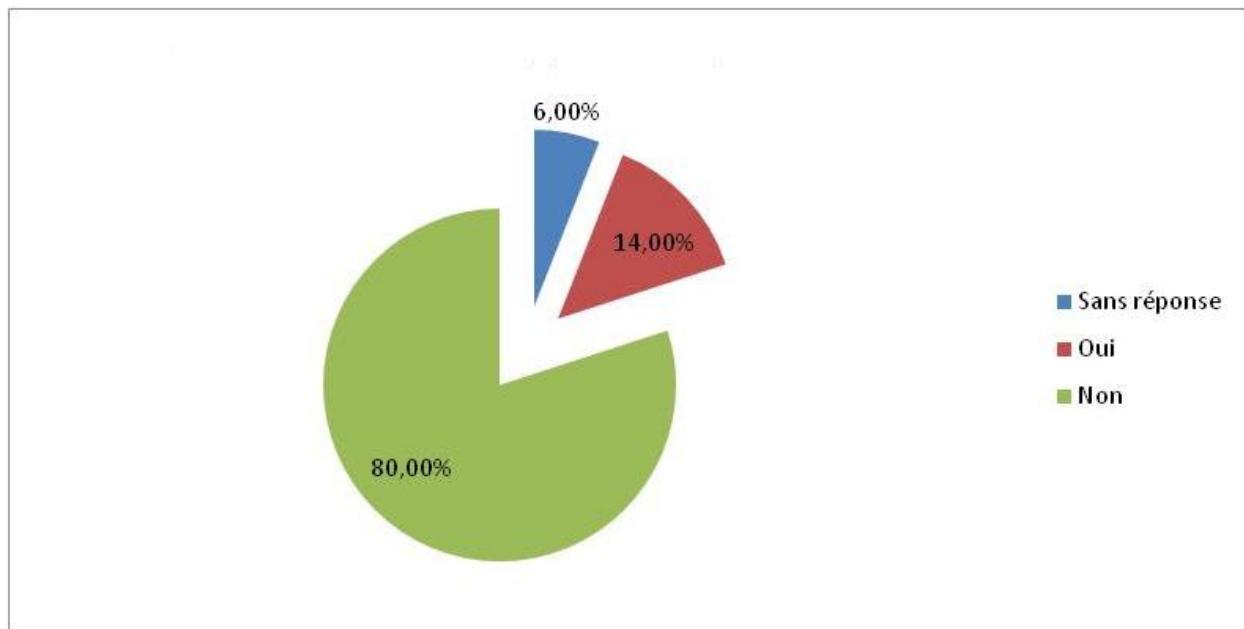
Figure 9: Avis des armateurs sur l'apport possible des observateurs dans l'évaluation des ressources



Concernant la question 9 relative à la contribution des observateurs à l'évaluation des ressources, comme le montre la figure ci-dessus, 56% des armateurs estiment que les observateurs ne participent pas à l'évaluation des stocks, que cela est du ressort de la recherche océanographique.

En revanche, 40% pensent que l'observateur contribue à l'évaluation des stocks par la collecte des statistiques des pêches. Les données collectées sont transmises aux institutions de recherches pour traitement et implémentation dans les processus d'évaluations des ressources.

**Figure 10 : Avis des armateurs sur l'handicap que constitue la présence de l'observateur à bord**



Sur la question relative à l'handicap probable de la présence de l'observateur à bord, 80% des armateurs estiment que la présence de l'observateur constitue un handicap dans les activités du navire. Pour eux il prend ainsi la place d'un marin qui aurait du travailler au profit du bateau.

### 3.1.8. Points communs des armateurs, administrations et consommateurs

Concernant les deux premières questions relatives à « une gestion durable des ressources halieutiques » et pour « un meilleur suivi et contrôle des navires de pêche » les résultats de l'enquête nous ont montré que les armateurs, les administrations et les consommateurs ont un point en commun. Ils sont en majorités en accord avec près de 100% de oui pour les dites-questions. Le tableau ci-dessous récapitule les réponses des armateurs, agents de l'administration et consommateurs aux deux questions posées.

**Tableau 10 : les résultats des points communs**

		ARMATEURS		ADMINISTRATIONS		CONSOMMATEURS		Total
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
<b>1. Etes-vous pour une gestion durable des ressources halieutiques au Sénégal ?</b>	Effectifs	<b>50</b>		<b>50</b>		<b>49</b>	<b>1</b>	<b>150</b>
	%	100,0%		100,0%		98,0%	2,0%	100,0%
<b>2. Etes-vous pour un meilleur suivi, surveillance et contrôle des navires de pêche sénégalais ?</b>	Effectifs	<b>47</b>	<b>3</b>	<b>50</b>		<b>49</b>	<b>1</b>	<b>150</b>
	%	94,0%	6,0%	100,0%		98,0%	2,0%	100,0%

### 3.1.9. Méconnaissance du corps des observateurs

Sur le tableau ci-dessous, nous constatons d'abord qu'une grande partie des consommateurs ne connaissent pas le corps et le rôle d'un observateur avec 80% de non. Il apparait que 20,4% des fonctionnaires ne connaissent également pas le corps et le rôle d'un observateur. Pour les armateurs 34% ne connaissent pas le corps des observateurs, alors que 22% d'armateurs méconnaissent le rôle et la fonction de l'observateur.

Ce qui implique, une stratégie de communication et d'explication de la part des autorités de la surveillance pour faire connaitre l'importance du travail de l'observateur dans le cadre de la gestion des pêches.

**Tableau 11 : les résultats de la mauvaise connaissance du corps des observateurs**

		ARMATEURS			ADMINISTRATIONS		CONSOMMATEURS		Total
		Sans réponse	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
<b>3. Connaissez-vous le corps des observateurs sénégalais ?</b>	Effectifs		<b>33</b>	<b>17</b>	<b>39</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>40</b>	<b>150</b>
	%		66,0 %	34,0 %	79,6%	20,4%	20,0%	80,0%	100,0%
<b>4. Connaissez-vous le rôle d'un observateur des pêches ?</b>	Effectifs	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>11</b>	<b>50</b>		<b>10</b>	<b>40</b>	<b>150</b>
	%	2,0%	76,0 %	22,0 %	100,0%		20,0%	80,0%	100,0%

### 3.1.10. Le statut d'observateur

De manière générale, sur ce tableau nous remarquons que : les armateurs, les administrations et les consommateurs souhaiteraient que les observateurs deviennent des fonctionnaires du ministère de la pêche et des affaires maritimes, et que les observateurs disposent aussi d'un plan de carrière comme la plus par des métiers.

**Tableau 12 : les avis relatifs au statut des observateurs**

		ARMATEURS			ADMINISTRATIONS		CONSOMMATEURS			Total
		Sans réponse	Oui	Non	Oui	Non	Sans réponse	Oui	Non	
<b>5. Les observateurs doivent-ils être des salarier du MEM ?</b>	Effectifs	<b>1</b>	<b>41</b>	<b>8</b>	<b>47</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>46</b>	<b>1</b>	<b>150</b>
	%	2,0%	82,0%	16,0%	94,0%	6,0%	6,0%	92,0 %	2,0%	100,0%
<b>6. Les observateurs doivent-ils avoir un plan de carrière?</b>	Effectifs	<b>4</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>50</b>			<b>47</b>	<b>3</b>	<b>150</b>
	%	8,0%	76,0%	16,0%	100,0%			94,0 %	6,0%	100,0%

Sur les histogrammes ci dessous nous remarquons aussi qu'une partie des fonctionnaires de l'administration (6%) et des armateurs (16%) ne souhaiteraient pas que les observateurs deviennent des fonctionnaires du ministère de la pêche et des affaires maritime, ce qui suppose que ces derniers ne devraient pas avoir de plan carrière.

Figure 11 : les défauts du métier d'observateurs

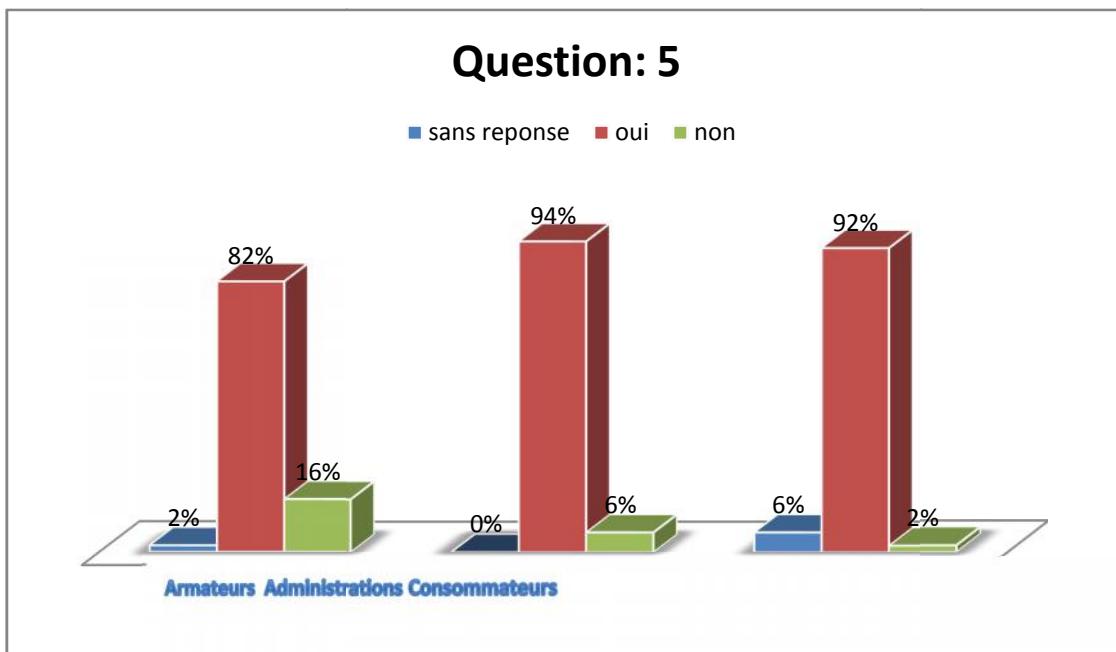
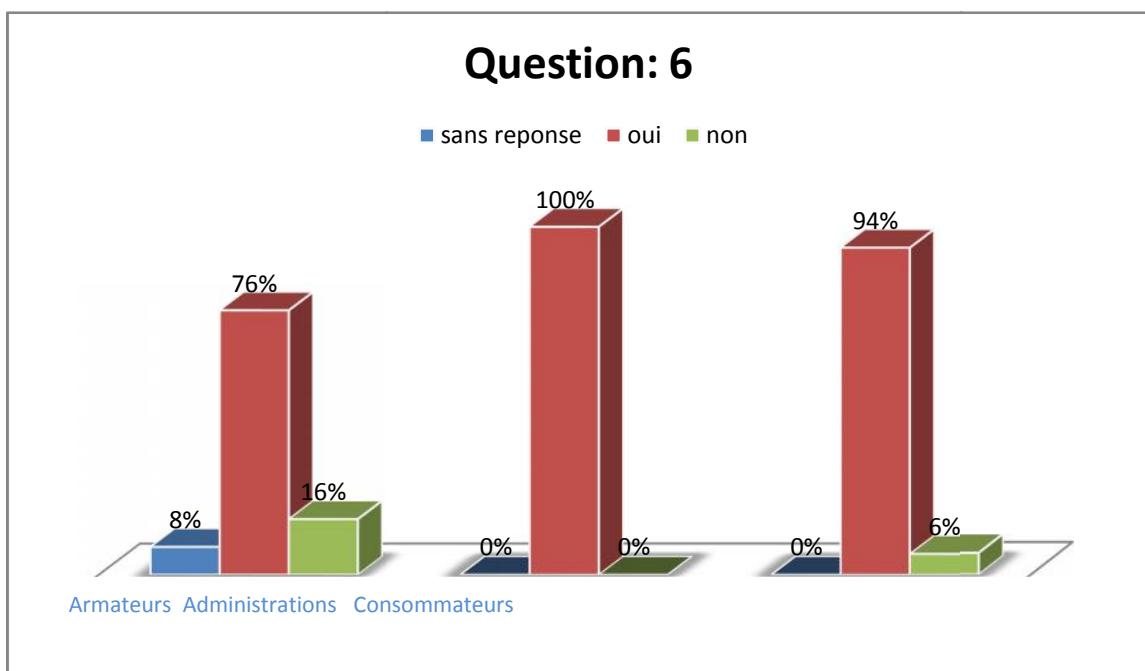


Figure 11 : les défauts du métier d'observateurs



## **CHAPITRE IV : DISCUSSIONS**

Le présent travail orienté sur les observateurs, a permis de recueillir les opinions des armateurs, des administrations et des consommateurs sur plusieurs problèmes rencontrés par le corps des observateurs dans l'exercice de leurs fonctions, et notamment de connaître les avis des parties prenantes (armateurs, administrations et consommateurs) sur la question d'embarquer les observateurs à bord des navires sénégalais ou des navires qui battent pavillons Sénégalais.

La prédominance d'avis négatifs avec 62% non par les armateurs sur la question d'embarquer les observateurs à bord des navires sénégalais ou des navires qui battent pavillons Sénégalais montre qu'une tranche d'armateurs ne souhaiterait pas travailler avec un observateur à bord de leurs bateaux. Ce qui n'a pas empêché une autre partie d'armateurs, estimé avec 32% de oui de penser que l'embarquement des observateurs est nécessaire pour une gestion durable des ressources, et d'avoir l'assurance d'exercer leurs activités en toute sécurité.

La forte tendance d'avis positifs sur les fiches d'entretiens soumis aux administrations avec 76% de oui, peut se justifier par la volonté de l'administration d'élaborer des politiques, d'aménagement durable des ressources. Mais soulignons au passage qu'on enregistre dans les administrations 24% de non, des personnes qui divergent d'opinions ou qui estiment que l'observateur n'est pas utile sur les navires de pêche sénégalais.

Dans cette étude, l'opinion du consommateur se justifie par le constat qu'une grande partie de la population se plaint de la disparition de certaines espèces, et si une nouvelle politique de gestion pourrait nuire au consommateur.

D'après les résultats de l'enquête auprès des consommateurs on note 80% de oui. Sans doute dans le souci de retrouver certaines espèces qui se font de plus en plus rare. Sans oublier, que les consommateurs ne connaissent pas le corps des observateurs avec (80% de non).

Au regard de la moyenne générale, sur les 150 questionnaires et les 1800 questions, on a pu enregistrer une forte tendance positive sur chaque question.

Ce qui implique qu'une grande partie des personnes questionnées durant l'enquête ont le souci de gérer la ressource de manière durable, mais cependant le seul problème serait alors de trouver la bonne politique qui conviendrait le mieux à tous les acteurs.

C'est pourquoi les résultats relatifs aux données qualitatives des armateurs, des administrations et des consommateurs nous ont permis de mieux comprendre les raisons de chaque intervenant dans cette enquête.

En somme, les résultats de cette enquête sont compréhensibles et ne sont pas très loin de la réalité si on admet la position de chaque intervenant. Les armateurs pour des raisons pas toujours très subjectives ne veulent pas des observateurs sur leurs bateaux de pêche. Très peu sont les armateurs qui acceptent les observateurs sur leurs bateaux. Les administrations dans un souci de vouloir définir la meilleure politique de gestion pour les générations futures sont très favorable aux questionnaires, mais reste très limité par l'action des gouvernements dont les décisions ne sont pas toujours cohérentes avec le personnel administratif. Pour ce qui est des consommateurs, même sans une grande connaissance du corps des observateurs, ils présentent tous le même désir, celui d'avoir une bonne gestion durable des ressources halieutiques. Ce qui peut nous conduire, à avoir plus de poisson de bonne qualité dans nos marchés.

En ce qui concerne le guide d'entretien, là encore nous avons recueilli l'opinion de quelques hauts responsables et même là, les résultats ne sont pas très loin des premiers constats fait plus haut. Chaque intervenant réagit d'abord en fonction de son employeur et très rare sont ceux qui se démarquent de cette opinion générale entre les armateurs et les administrations. Au terme de notre enquête et du stage passé à la D.P.S.P. Un des problèmes importants du corps des observateurs a été « l'identification du profil de l'observateur », en d'autre terme quels sont « les caractères d'un bon observateur », même si ce problème est toujours d'actualité. L'individu qui possède un niveau de scolarité approprié, la force de caractère et la motivation permettant de passer de longues périodes en mer et de travailler de façon relativement autonome dans des conditions souvent difficiles, cette personne peut aussi bien correspondre aux profils de l'armateur que celui de l'administration, cette personne qui sera à la fois un guide et collaborateur pour les armateurs, et une personne intègre pour l'administration.

## **RECOMMANDATIONS**

Au terme de la présente étude, eu égard aux différents constats que nous avons eu à faire, il nous est apparu nécessaire de faire un certain nombre de recommandations dans le souhait d'avoir une amélioration du corps des observateurs. Dans un souci pratique, nous les avons regroupés suivant les cibles, à savoir : cadre financier, cadre juridique, condition de travail et l'ouverture.

Sur cette réflexion il conviendra d'embarquer aussi des observateurs sur les bateaux de pêche sénégalais, car une bonne couverture de la D.P.S.P sur les activités de pêche ne peut se faire de manière partielle. La surveillance complète des activités de pêche est nécessaire voir indispensable à la protection et au maintien de la ressource.

### a) concernant le cadre financier

L'observateur doit être mis dans des conditions telles qu'il puisse être à l'abri des besoins et des tentations, afin qu'il puisse assumer ses responsabilités et remplir convenablement sa mission.

L'observateur doit être motivé conséquemment avec un plan de carrière en adéquation avec les résultats de leurs travaux.

Pour empêcher toute forme de dépendance et avoir des rapports objectifs, l'Etat doit suspendre toute forme de contribution financière des armateurs du à l'embarcation des observateurs sur les navires de pêche.

### b) Concernant le cadre juridique

Il conviendrait également d'orienter les efforts vers une redéfinition précise du statut juridique et des prérogatives des observateurs.

L'observateur ne doit pas uniquement faire des rapports et rendre compte à l'autorité compétente, mais doit aussi être capable d'arraisonner les navires de pêche en infraction.

Il conviendra aussi d'assurer les observateurs afin d'accroître leurs autorités et de ne jamais rompre le pacte vis-à-vis de leur patrie concernant leur travail.

### c) concernant les conditions de travail

Dans la réalisation des tâches qui lui sont assignées l'observateur est très souvent confronté au manque de matériel, c'est pourquoi il conviendrait de :

- Fournir un guide faunique avec photo aux observateurs pour la reconnaissance des espèces exploités sur les côtes sénégalaise, afin de faciliter la prise de note durant son embarcation, il est possible d'imprimer des formulaires sur des feuilles polyester permettant une écriture en condition humide.
- Faire doter des cartes marines, pointes sèches, GPS portable, pour les rendre un peu plus indépendant de la passerelle, car toutes les positions communiquées par le capitaine ne sont pas souvent exacte.
- Renforcer les compétences des observateurs par des séminaires de formation sur les nouvelles technologies d'informations et de navigation pour l'interprétation des appareils de navigation et ceux utilisés dans l'exploitation des ressources.

d) concernant les ouvertures

Le corps des observateurs devrait être coordonné par une commission de surveillance régional et sous régional, pour une meilleure gestion des infractions des navires péchant sur plusieurs Etats.

## **Conclusion**

L'étude de ce sujet centrée sur le rôle et la place de l'observateur des pêches à bord des chalutiers sénégalais, nous a permis d'étudier et de recueillir les opinions des armateurs, administration et consommateurs, sur plusieurs problèmes que rencontre le corps des observateurs dans l'exercice de leur fonction.

Ce travail a également permis de savoir si l'observateur était indispensable sur les chalutiers sénégalais. En d'autre terme si l'on pouvait se passer des observateurs dans la gestion durable des ressources halieutiques au Sénégal.

C'est dans ce contexte que cette réflexion revêt une grande importance, car le rôle de l'observateur consiste à s'assurer que les commandants des navires respectent la loi et les règlements en vigueur au Sénégal. L'observateur a une mission de surveillance et de collecte des données scientifiques, statistiques et biologiques. L'observateur embarqué à bord du navire de pêche a le devoir d'observer, d'enregistrer et de rendre compte de toute l'activité de pêche du navire, tant dans les eaux sénégalaises que dans les eaux hors frontières.

Ces données enregistrer peuvent servir d'aide dans la prise de décision pour les institutions comme pour les directions telles que : la Direction de la Pêche Maritime (DPM) ou la Direction de la Protection et de la surveillance des pêches (DPSP). Ces données peuvent également servir à la recherche scientifique, telle que : Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-thiaroye (CRODT).

Aujourd'hui, au vu des données de ce mémoire, l'état de surexploitation des stocks, le nombre d'infraction enregistrer en mer, les taux de captures et de rejets en mer, et malgré de nombreuses innovations technologiques visant à l'amélioration des techniques de surveillance des pêches. L'observateur reste le maillon indispensable à la surveillance et à une gestion durable des pêches. L'observateur est aussi bien indispensable pour l'administration que pour l'armateur. Car le travaille de l'observateur n'est pas seulement de prendre des notes et de rendre compte à l'administration. Mais peut aussi servir de guide, de conseiller et de collaborateur pour les armateurs et les acteurs de la pêche. Afin que les armateurs puissent travailler en collaboration avec les observateurs, sans avoir de crainte d'enfreindre la loi.

Les données traitées dans ce mémoire nous conduisent à conclure que, une gestion durable et une bonne surveillance des ressources ne peut se faire de manier partiel.

Il serait donc nécessaire voir indispensable que les observateurs embarquent aussi bien sur les navires des étrangers que sur les navires des nationaux. Afin de réduire les rejets en mer, les taux de captures, la pêche INN, le maillage et le transbordement.

L'observateur est important dans une bonne politique de protection et de surveillance des activités de pêche, il reste indispensable aussi bien pour l'administration que pour les armateurs.

Mais il est important de souligné que le profil du bon observateur reste à définir, cette personne qui correspondra à l'administration et aux armateurs, cette personne qui sera à la fois un guide et collaborateur pour les armateurs, et une personne intègre pour l'administration.

## BIBLIOGRAPHIE

- **CCAMLR.** texte du système international d'observation scientifique.
- **CCAMLR,** 2011. manuel de l'observateur scientifique (directives pour l'observation et matériel de référence).
- **CSRP/FAO,** 2008. mise en œuvre du dispositif type relatif aux mesures du ressort de l'état du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. cas du Sénégal 17-18 juillet 2008.
- **CTOI/FAO,** 2010. programme régional d'observateurs.
- **Daniel FASQUELLE,** 2011. de l'urgence de renouveler les navires pour sauver la pêche française. juin 2011.
- **DPMA/CNPMEM/IFREMER,** 2010. manuel des observateurs à bord des navires de pêche commerciaux.
- **DPM/ENDA/PNUE,** 2004. mise en œuvre de mesures de conservation et gestion durables des ressources halieutiques : le cas du Sénégal.
- **FAO,** 2010 ; la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture.
- **FAO,** 1995. code de conduite pour une pêche responsable ; Rome 1995.
- **Helene PETIT et Jean-Michel STRETTA,** 1995. manuel des observateurs embarqués a bord des senneurs. ORSTOM/IEO programme: BIOECO/93/05
- **ICCAT,** 2011 recommandations et résolutions adoptées a la 22ème réunion ordinaire de la commission du 7 décembre 2011.
- **Mamadou Lamine NIASSE et Madieng SECK.** 2011. l'accaparement des ressources marines ouest africaines: Sociétés mixtes de façade et licences de complaisance. expérience du Sénégal et de la Mauritanie. COAPA/EED/CAPE. janvier 2011.
- **Mariama Dalanda Barry, Djiga Thiao et Sidy Ndaw.** 2002. les statistiques de la pêche maritime sénégalaise dans la base régionale statBase ; Dakar Sénégal 24-28 juin 2002.

- **Matthieu LESNOFF, Eric MORIZE et Sory TRAORE.** la pêcherie industrielle en guinée : état et bilan des données disponibles.
  - **Marieme Diagne TALLA.** identification et définition des termes nécessaires à la révision de la convention sur les conditions minimales d'accès des pays de la csrp.CSRP/UICN/MDT, février2008.
  - **SENEGAL, 1998.** loi N° 98 - 32 DU 14 avril 1998 portant code de la pêche maritime.
  - **SENEGAL, 2001.** stratégie de développement durable de la pêche et de l'aquaculture. tome 2, avril 2001.
  - **SENEGAL, 1998.** décret n° 98-498 fixant les modalités d'application de la loi portant code de la pêche maritime.
  - site internet : <http://wwz.ifremer.fr/institut>  
<http://www.fao.org/docrep/005/v9878e/v9878e00.HTM>  
<http://www.pewenvironment.org/>
  - **THE PEW ENVIRONEMENT GROUP, 2011.** recommandations, pour la 30e session du comité des pêches de l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rome, Italie 9-13 juillet 2012.
  - **WWF/DPSP/PRCM, 2011.** manuel de formation des observateurs des pêches.
  - **YOUSSOUF N'DIA, 2004.** Policy research – Implications of liberalization of Fish Trade for developing Countries. A case Study for Guinea. Project PR 26109. BWU/ONE WORLD/NRI/SIFARS/DFID/FAO. Rome, Juliet 2004.

# **ANNEXES**

**Annexe A :** format de rapport de marées

**Annexe B :** fiche d'enquête

**Annexe C :** guide d'entretien

**Annexe D :** Résultats des armateurs, administrations et consommateurs

**Annexe E :** Résultats de la tendance générale des armateurs, administrations et consommateurs

**Annexe F :** Résultats qualitatifs des armateurs

**Annexe G :** Résultats qualitatifs des administrations

**Annexe H :** Résultats qualitatifs des consommateurs

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI  
MINISTERE DE LA PECHE  
DIRECTION DE LA PROTECTION  
ET SURVEILLANCE DES PECHES

## **RAPPORT DE MAREE**

Dakar, le .....

Partie réservée à l'Administration	Observations
Visa du Responsable	
Visa du Directeur	
Visa du Comptable	

Nom de l'Observateur : ..... Prénom : .....

Date d'Embarquement : ..... Date de débarquement : .....

### I. NAVIRE

Nom : ..... N° Immatriculation : ..... Nationalité : .....

Longueur : ..... Largeur : ..... Creux : ..... TJB : .....

Puissance moteur : ..... Indicatif d'Appel : ..... Fréquence d'Appel : .....

### II. MOYENS DE DETECTION DE NAVIGATION ET DE TRANSMISSION

RADIOS H.F.	<input type="checkbox"/>	RADAR	<input type="checkbox"/>	SONDEUR	<input type="checkbox"/>	NET SONDE	<input type="checkbox"/>
V.H.F.	<input type="checkbox"/>	SONAR	<input type="checkbox"/>	SATELLITE	<input type="checkbox"/>	TRACEUR ROUTE	<input type="checkbox"/>
PILOTE AUTOMATIQUE				<input type="checkbox"/> AUTRES : .....			

### III. DESCRIPTION DES ENGINS ET TYPES DE PECHE

N° de la licence : .....

CREVETTIER	<input type="checkbox"/>	POISSONNIER	<input type="checkbox"/>	THONNIERS	<input type="checkbox"/>
PALANGRIER	<input type="checkbox"/>	SARDINIER	<input type="checkbox"/>	AUTRES : .....	

### CHALUT

Type de Chalut ..... Longueur ..... Longueur Corde de Dos .....

Longueur de Bourrelet ..... Ouverture Mailles : Poches ..... Alles ..... Rallonge .....

FILET DE PROTECTION oui  non

HERSES DE CUL oui  non

Vitesse de traction .....

### PALANGRE

Type de palangre ..... Longueur de la ligne .....

Nombre des Hameçons ..... Espacement des Hameçons .....

Taille des Hameçons .....

### SENNE

Longueur ..... Chute .....

Dimensions des Mailles (Etirées) .....

### CANNE

Nombre de cannes .....

Nombre de Cuves .....

Capacité en Tonnes .....

**IV. MODE DE CONSERVATION**Glace Glace + Réfrigérateur Congélation en Saumure A sec Eau de mer réfrigérée 

Capacité de Congélation par 24 heure en tonne .....

Capacité de Cales .....

**V. ACTIVITES DE PECHE**

Nombre de jours total de pêche .....

Nombre de jours de pêche au Sénégal .....

Nombre de jours hors frontières .....

Nombre de jours de pêche de jour ..... de nuit .....

**VI. ACTIVITES DE PECHE**

Quantité Totale pêchée durant la marée..... Conservée ..... Rejetée .....

Quantité Traitée ..... Congelée ..... Réfrigérée .....

Quantité Débarquée ..... Lieu et Date de débarquement .....

Quantité Transbordée ..... Lieu et Date de transbordement .....

Quantité pêchée au Sénégal ..... Conservée ..... Réjetée .....

Quantité traitée ..... Congelée ..... Réfrigérée .....

Commentaires .....

**VII. ACTIVITES DE PECHE**

Nombre d'espèces Echantillonées .....

Nombre d'Echantillons par Espèces .....

Nombre de Mesures Réalisées .....

Autres Etudes Scientifiques .....

## **VIII. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE A BORD**

Relations avec l'équipage	Bonne	<input type="checkbox"/>	Mauvaise	<input type="checkbox"/>	Passable	<input type="checkbox"/>
Relations avec le Commandant	Bonne	<input type="checkbox"/>	Mauvaise	<input type="checkbox"/>	Passable	<input type="checkbox"/>
Nourriture à bord	Bonne	<input type="checkbox"/>	Mauvaise	<input type="checkbox"/>	Passable	<input type="checkbox"/>
Logement à bord	Bon	<input type="checkbox"/>	Mauvais	<input type="checkbox"/>	Passable	<input type="checkbox"/>

## **IX. PROBLEMES RENCONTREES**

.....  
.....  
.....

## **X. INFRACTIONS CONSTATEES**

(Zone de pêche, Licence, Maillage, Espèces protégées, Taille, etc...)

.....  
.....  
.....

## **XI. OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS**

(Difficultés techniques, Incidents à bord, Rejets ...)

**Annexe B** : fiche d'enquête

ARMATEUR

ADMINISTRATION

CONSOMMATEUR

## **Fiche d'enquête**

1. Etes-vous pour une gestion durable des ressources halieutiques au Sénégal ? Oui   Non

Pourquoi.....

2. Etes-vous pour un meilleur suivi, surveillance et contrôle des navires de pêche Sénégalais ? Oui   Non

Pourquoi.....

3. Connaissez-vous le corps des observateurs des pêches sénégalais ?      Oui      Non

Comment.....

4. Connaissez-vous le rôle d'un observateur des pêches ?                          Oui      Non

Pourquoi.....

5. Les observateurs doivent-ils être des salarié du ministère de l'économie maritime ? Oui   Non

Pourquoi.....

6. Les observateurs doivent ils avoir un plan de carrière ? Oui      Non

Pourquoi.....

7. Les observateurs doivent-ils embarquer à bord des navires sénégalais ? Oui      Non

Pourquoi.....

8. Les observateurs apportent-ils une plus-value ?                          Oui      Non

Pourquoi.....

9. Les observateurs permettent-ils une meilleure évaluation des ressources ? Oui      Non

Pourquoi.....

10. Les observateurs représentent-ils un handicap dans vos activités d'exploitation de la ressource halieutique?

Oui      Non

Pourquoi.....

11. Un observateur est-il réellement utile dans la gestion des ressources halieutiques au Sénégal ?

Oui      Non

Pourquoi.....

12. Quelles sont vos attentes d'un observateur ?

.....  
.....  
.....

**Annexe C : Guide d'entretien**

ARMATEUR

ADMINISTRATION

CONSOMMATEUR

## **Guide d'entretien**

Pensez-vous qu'il est nécessaire de faire embarquer des observateurs à bord des chalutiers sénégalais ou des chalutiers battant pavillons pour le Sénégal ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quel est pour vous profil souhaité d'un bon observateur ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quels sont les problèmes rencontrés du à l'absence d'observateur sur les navires sénégalais?

.....  
.....  
.....  
.....

Quelles solutions proposez-vous pour une meilleure gestion des ressources halieutiques (suivi et contrôle) ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Annexe : D

**Tableau : 16 Résultats des armateurs, administrations et consommateurs**

Questions	Avis	TYPE						Total	
		ARMATEUR		ADMINISTRATION		CONSOMMATEUR		Effectifs	%
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
1. Etes-vous pour une gestion durable des ressources halieutique	Oui	<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>49</b>	98,0%	<b>149</b>	99,3%
	Non					<b>1</b>	2,0%	<b>1</b>	,7%
Total		<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>150</b>	100,0%
2. Etes-vous pour un meilleur suivi, surveillance et contrôle	Oui	<b>47</b>	94,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>49</b>	98,0%	<b>146</b>	97,3%
	Non	<b>3</b>	6,0%			<b>1</b>	2,0%	<b>4</b>	2,7%
Total		<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>150</b>	100,0%
3. Connaissez-vous le corps des observateurs des pêches séné	Oui	<b>33</b>	66,0%	<b>39</b>	79,6%	<b>10</b>	20,0%	<b>82</b>	55,0%
	Non	<b>17</b>	34,0%	<b>10</b>	20,4%	<b>40</b>	80,0%	<b>67</b>	45,0%
Total		<b>50</b>	100,0%	<b>49</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>149</b>	100,0%
4. Connaissez-vous le rôle d'un observateur des pêches ?	Sans réponse	<b>1</b>	2,0%					<b>1</b>	,7%
	Oui	<b>38</b>	76,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>10</b>	20,0%	<b>98</b>	65,3%
	Non	<b>11</b>	22,0%			<b>40</b>	80,0%	<b>51</b>	34,0%
Total		<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>150</b>	100,0%
5. Les observateurs doivent-ils être des salariés du MEM ?	Sans réponse	<b>1</b>	2,0%			<b>3</b>	6,0%	<b>4</b>	2,7%
	Oui	<b>41</b>	82,0%	<b>47</b>	94,0%	<b>46</b>	92,0%	<b>134</b>	89,3%
	Non	<b>8</b>	16,0%	<b>3</b>	6,0%	<b>1</b>	2,0%	<b>12</b>	8,0%
Total		<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>150</b>	100,0%
6. Les observateurs doivent ils avoir un plan de carrière ?	Sans réponse	<b>4</b>	8,0%					<b>4</b>	2,7%
	Oui	<b>38</b>	76,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>47</b>	94,0%	<b>135</b>	90,0%
	Non	<b>8</b>	16,0%			<b>3</b>	6,0%	<b>11</b>	7,3%
Total		<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>150</b>	100,0%
7. Les observateurs doivent ils embarquer à bord des navires ?	Sans réponse	<b>3</b>	6,0%			<b>1</b>	2,0%	<b>4</b>	2,7%
	Oui	<b>16</b>	32,0%	<b>38</b>	76,0%	<b>40</b>	80,0%	<b>94</b>	62,7%
	Non	<b>31</b>	62,0%	<b>12</b>	24,0%	<b>9</b>	18,0%	<b>52</b>	34,7%
Total		<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>150</b>	100,0%
8. Les observateurs apportent-ils une plus-value ?	Sans réponse	<b>3</b>	6,0%			<b>13</b>	27,1%	<b>16</b>	10,8%
	Oui	<b>21</b>	42,0%	<b>42</b>	84,0%	<b>20</b>	41,7%	<b>83</b>	56,1%
	Non	<b>26</b>	52,0%	<b>8</b>	16,0%	<b>15</b>	31,3%	<b>49</b>	33,1%
Total		<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>48</b>	100,0%	<b>148</b>	100,0%
9. Les observateurs permettent-ils une meilleure évaluation	Sans réponse	<b>2</b>	4,0%			<b>9</b>	18,0%	<b>11</b>	7,3%
	Oui	<b>20</b>	40,0%	<b>39</b>	78,0%	<b>28</b>	56,0%	<b>87</b>	58,0%
	Non	<b>28</b>	56,0%	<b>11</b>	22,0%	<b>13</b>	26,0%	<b>52</b>	34,7%
Total		<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>150</b>	100,0%
10. Les observateurs représentent-ils un handicap dans vos a	Sans réponse	<b>3</b>	6,0%	<b>11</b>	22,0%	<b>31</b>	66,0%	<b>45</b>	30,6%
	Oui	<b>7</b>	14,0%	<b>4</b>	8,0%	<b>4</b>	8,5%	<b>15</b>	10,2%
	Non	<b>40</b>	80,0%	<b>35</b>	70,0%	<b>12</b>	25,5%	<b>87</b>	59,2%

Questions	Avis	TYPE						Total	
		ARMATEUR		ADMINISTRATION		CONSOMMATEUR		Effectifs	%
Total		<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>47</b>	100,0%	<b>147</b>	100,0%
11. Un observateur est-il réellement utile dans la gestion d	Sans réponse	<b>1</b>	2,0%			<b>1</b>	2,1%	<b>2</b>	1,4%
	Oui	<b>25</b>	50,0%	<b>46</b>	92,0%	<b>43</b>	89,6%	<b>114</b>	77,0%
	Non	<b>24</b>	48,0%	<b>4</b>	8,0%	<b>4</b>	8,3%	<b>32</b>	21,6%
Total		<b>50</b>	100,0%	<b>50</b>	100,0%	<b>48</b>	100,0%	<b>148</b>	100,0%

## Annexe : E

**Tableau17 : Résultats de la tendance générale des armateurs, administrations et consommateurs**

N°	Questions	Avis	Effectifs	%
1	<b>Etes-vous pour une gestion durable des ressources halieutiques</b>	Oui	<b>149</b>	99,3%
		Non	<b>1</b>	,7%
2	<b>Etes-vous pour un meilleur suivi, surveillance et contrôle</b>	Oui	<b>146</b>	97,3%
		Non	<b>4</b>	2,7%
3	<b>Connaissez-vous le corps des observateurs des pêches sénégalaises ?</b>	Oui	<b>82</b>	55,0%
		Non	<b>67</b>	45,0%
4	<b>Connaissez-vous le rôle d'un observateur des pêches ?</b>	Sans réponse	<b>1</b>	,7%
		Oui	<b>98</b>	65,3%
		Non	<b>51</b>	34,0%
5	<b>Les observateurs doivent-ils être des salariés du MEM ?</b>	Sans réponse	<b>4</b>	2,7%
		Oui	<b>134</b>	89,3%
		Non	<b>12</b>	8,0%
6	<b>Les observateurs doivent ils avoir un plan de carrière ?</b>	Sans réponse	<b>4</b>	2,7%
		Oui	<b>135</b>	90,0%
		Non	<b>11</b>	7,3%
7	<b>Les observateurs doivent ils embarquer à bord des navires sénégalais?</b>	Sans réponse	<b>4</b>	2,7%
		Oui	<b>94</b>	62,7%
		Non	<b>52</b>	34,7%
8	<b>Les observateurs apportent-ils une plus-value ?</b>	Sans réponse	<b>16</b>	10,8%
		Oui	<b>83</b>	56,1%
		Non	<b>49</b>	33,1%
9	<b>Les observateurs permettent-ils une meilleure évaluation</b>	Sans réponse	<b>11</b>	7,3%
		Oui	<b>87</b>	58,0%
		Non	<b>52</b>	34,7%
10	<b>Les observateurs représentent-ils un handicap dans vos activités ?</b>	Sans réponse	<b>45</b>	30,6%
		Oui	<b>15</b>	10,2%
		Non	<b>87</b>	59,2%
11	<b>Un observateur est-il réellement utile dans la gestion d</b>	Sans réponse	<b>2</b>	1,4%
		Oui	<b>114</b>	77,0%
		Non	<b>32</b>	21,6%

## Annexe : F

Tableau : 18 Résultats qualitatifs des armateurs

		Effectifs	%
\$v01	Préservation, sauvegarde	26	72,2%
	Indispensable, important	22	61,1%
	Gestion	10	27,8%
	Autres	12	33,3%
Total		36	194,4%
\$v02	Surveillance, veille	28	82,4%
	Plus d'information	2	5,9%
	Réglementation, lois	30	88,2%
	Autres	2	11,8%
Total		34	188,2%
\$v03	Parents, amis		
	Agent qui contrôle des opérations de pêche	6	25,0%
	Secteur, pêcheur, professionnel	12	50,0%
	Autres	14	58,3%
Total		24	133,3%
\$v04	Constate, observe et rend compte	30	88,2%
	Yeux, oreilles de l'Etat, code de pêche	22	64,7%
	Rapport statistique	8	23,5%
	Autres	10	29,4%
Total		34	205,9%
\$v05	Respect de la législation du travail, travail pour l'Etat	12	37,5%
	Motivation, encouragé	22	68,8%
	Dépendre des armateurs, évité la corruption	28	87,5%
	Autres	8	25,0%
Total		32	218,8%
\$v06	Comme dans tous les métiers	12	46,2%
	Travailler en toute sécurité	10	38,5%
	Bonne retraite, évolution	12	46,2%
	Autres	6	23,1%
Total		26	153,8%
\$v0701	Respect du code de la pêche	6	60,0%
	Suivi et control	4	40,0%
	Impact des infractions, plus grand nombre, fonction du TJB	8	80,0%
	Autres		
Total		10	180,0%
\$v0702	Pas besoin	22	100,0%
	Rien à cacher	10	45,5%
	Observons-nous même	8	36,4%
	Autres	6	27,3%
Total		22	209,1%
\$v08	S'ils font bien leur travail	8	30,8%
	Outil de décision	2	7,7%
	Respect réglementation (taille 1ère capture, repos biologique)	10	38,5%
	Autres	8	30,8%

<b>Total</b>		<b>26</b>	107,7%
<b>\$v09</b>	<b>Données, rapports et relevé fiable</b>	<b>10</b>	41,7%
	<b>Observe et rapporte</b>	<b>12</b>	50,0%
	<b>Outil de décision</b>	<b>2</b>	8,3%
	<b>Autres</b>	<b>10</b>	41,7%
<b>Total</b>		<b>24</b>	141,7%
<b>\$V1001</b>	<b>Ils ne font leur travail</b>	<b>8</b>	66,7%
	<b>Pas honnête, digne, patriote</b>	<b>2</b>	16,7%
	<b>Trop exigeant, pas besoin à bord</b>	<b>2</b>	16,7%
	<b>Autres</b>	<b>6</b>	50,0%
<b>Total</b>		<b>12</b>	150,0%
<b>\$v1002</b>	<b>Ils font leur travail</b>	<b>10</b>	71,4%
	<b>Guide, conseiller</b>	<b>4</b>	28,6%
	<b>Aide, contribution</b>	<b>6</b>	42,9%
	<b>Autres</b>	<b>6</b>	42,9%
<b>Total</b>		<b>14</b>	185,7%
<b>\$v1101</b>	<b>Lutte, combat les fraudes</b>	<b>4</b>	18,2%
	<b>Veille au respect du code</b>	<b>22</b>	100,0%
	<b>Dissuade, sensibilise</b>	<b>16</b>	72,7%
	<b>Autres</b>	<b>4</b>	18,2%
<b>Total</b>		<b>22</b>	209,1%
<b>\$v1102</b>	<b>Disposons de balise</b>	<b>6</b>	50,0%
	<b>Inspection en mer</b>	<b>6</b>	50,0%
	<b>Inspection à quai</b>	<b>4</b>	33,3%
	<b>Autres</b>	<b>8</b>	66,7%
<b>Total</b>		<b>12</b>	200,0%

## Annexe : G

Tableau : 19 Résultats qualitatifs des administrations

		Effectifs	%
\$v01	Prévention, sauvegarde	24	80,0%
	Indispensable, important	18	60,0%
	Gestion	16	53,3%
	Autres	6	20,0%
Total		30	213,3%
\$v02	Surveillance, veille	18	56,3%
	Plus d'information	18	56,3%
	Réglementation, lois	20	62,5%
	Autres		
Total		32	175,0%
\$v03	Parents, amis		
	Agent qui contrôle des opérations de pêche	28	93,3%
	Secteur, pêcheur, professionnel	28	93,3%
	Autres	2	6,7%
Total		30	193,3%
\$v04	Constate, observe et rend compte	22	73,3%
	Yeux, oreilles de l'Etat, code de pêche	14	46,7%
	Rapport statistique	14	46,7%
	Autres	6	20,0%
Total		30	186,7%
\$v05	Respect de la législation du travail, travail pour l'Etat	22	68,8%
	Motivation, encouragé	10	31,3%
	Dépendre des armateurs, évité la corruption	12	37,5%
	Autres	2	6,3%
Total		32	143,8%
\$v06	Comme dans tous les métiers	20	62,5%
	Travailler en toute sécurité	16	50,0%
	Bonne retraite, évolution	14	43,8%
	Autres	6	18,8%
Total		32	175,0%
\$v0701	Respect du code de la pêche	26	76,5%
	Suivi et control	30	88,2%
	Impact des infractions, plus grand nombre, fonction du TJB	22	64,7%
	Autres	10	29,4%
Total		34	258,8%
\$v0702	Pas besoin	2	100,0%
	Rien à cacher	2	100,0%
	Observons-nous même	2	100,0%
	Autres	2	100,0%
Total		2	400,0%
\$v08	S'ils font bien leur travail	10	29,4%
	Outil de décision	4	11,8%
	Respect réglementation (taille 1ère capture, repos biologique)	34	100,0%
	Autres	4	11,8%

<b>Total</b>		<b>34</b>	152,9%
<b>\$v09</b>	<b>Données, rapports et relevé fiable</b>	<b>32</b>	94,1%
	<b>Observe et rapporte</b>	<b>30</b>	88,2%
	<b>Outil de décision</b>	<b>14</b>	41,2%
	<b>Autres</b>	<b>4</b>	11,8%
<b>Total</b>		<b>34</b>	235,3%
<b>\$V1001</b>	<b>Ils ne font leur travail</b>		
	<b>Pas honnête, digne, patriote</b>		
	<b>Trop exigeant, pas besoin à bord</b>		
	<b>Autres</b>		
<b>Total</b>		<b>24</b>	150,0%
<b>\$v1002</b>	<b>Ils font leur travail</b>	<b>18</b>	75,0%
	<b>Guide, conseiller</b>	<b>6</b>	25,0%
	<b>Aide, contribution</b>	<b>10</b>	41,7%
	<b>Autres</b>	<b>2</b>	8,3%
<b>Total</b>		<b>24</b>	150,0%
<b>\$v1101</b>	<b>Lutte, combat les fraudes</b>	<b>16</b>	53,3%
	<b>Veille au respect du code</b>	<b>30</b>	100,0%
	<b>Dissuade, sensibilise</b>	<b>14</b>	46,7%
	<b>Autres</b>	<b>2</b>	6,7%
<b>Total</b>		<b>30</b>	206,7%
<b>\$v1102</b>	<b>Disposons de balise</b>		
	<b>Inspection en mer</b>		
	<b>Inspection à quai</b>		
	<b>Autres</b>	<b>2</b>	100,0%
<b>Total</b>		<b>2</b>	100,0%

## Annexe : H

Tableau : 20 Résultats qualitatifs des consommateurs

		Effectifs	%
\$v01	Prévention, sauvegarde	16	47,1%
	Indispensable, important	14	41,2%
	Gestion	4	11,8%
	Autres	8	23,5%
Total		34	123,5%
\$v02	Surveillance, veille	28	93,3%
	Plus d'information	2	6,7%
	Réglementation, lois	18	60,0%
	Autres	4	13,3%
Total		30	173,3%
\$V03	Parents, amis	6	60,0%
	Agent qui contrôle des opérations de pêche		
	Secteur, pêcheur, professionnel	2	20,0%
	Autres	2	20,0%
Total		10	100,0%
\$V04	Constate, observe et rend compte	6	75,0%
	Yeux, oreilles de l'Etat, code de pêche	4	50,0%
	Rapport statistique	2	25,0%
	Autres		
Total		8	150,0%
\$v05	Respect de la législation du travail, travail pour l'Etat	10	29,4%
	Motivation, encouragé	16	47,1%
	Dépendre des armateurs, évité la corruption	16	47,1%
	Autres	8	23,5%
Total		34	147,1%
\$v06	Comme dans tous les métiers	18	56,3%
	Travailler en toute sécurité	12	37,5%
	Bonne retraite, évolution	16	50,0%
	Autres	4	12,5%
Total		32	156,3%
\$v0701	Respect du code de la pêche	14	46,7%
	Suivi et control	24	80,0%
	Impact des infractions, plus grand nombre, fonction du TJB	8	26,7%
	Autres	2	6,7%
Total		30	160,0%
\$v0702	Pas besoin		
	Rien à cacher		
	Observons-nous même		
	Autres		
Total			
\$V08	S'ils font bien leur travail	6	37,5%
	Outil de décision	4	25,0%
	Respect réglementation (taille 1ère capture, repos biologique)	8	50,0%
	Autres	4	25,0%
Total		16	137,5%
\$v09	Données, rapports et relevé fiable	18	64,3%

	<b>Observe et rapporte</b>	<b>24</b>	85,7%
	<b>Outil de décision</b>	<b>4</b>	14,3%
	<b>Autres</b>	<b>6</b>	21,4%
<b>Total</b>		<b>28</b>	185,7%
\$V1001	<b>Ils ne font leur travail</b>	<b>2</b>	100,0%
	<b>Pas honnête, digne, patriote</b>		
	<b>Trop exigeant, pas besoin à bord</b>		
	<b>Autres</b>		
<b>Total</b>		<b>2</b>	100,0%
\$v1002	<b>Ils font leur travail</b>	<b>4</b>	40,0%
	<b>Guide, conseiller</b>		
	<b>Aide, contribution</b>	<b>2</b>	20,0%
	<b>Autres</b>	<b>4</b>	40,0%
<b>Total</b>		<b>10</b>	100,0%
\$v1101	<b>Lutte, combat les fraudes</b>	<b>24</b>	75,0%
	<b>Veille au respect du code</b>	<b>28</b>	87,5%
	<b>Dissuade, sensibilise</b>	<b>6</b>	18,8%
	<b>Autres</b>	<b>6</b>	18,8%
<b>Total</b>		<b>32</b>	200,0%
\$v1102	<b>Disposons de balise</b>		
	<b>Inspection en mer</b>		
	<b>Inspection à quai</b>		
	<b>Autres</b>		
<b>Total</b>			

# Rôle et place de l'observateur sur les chalutiers sénégalais

**Nom de l'auteur : ELLA MVOMO CONSTANT**

**Nature du document :** Mémoire de fin d'étude DESS en Pêche et Aquaculture

<b>Jury : Président :</b>	Pr Demba	SOW	ESP/UCAD
<b>Membres :</b>	Dr Babacar	FAYE	ENFEM/UCAD
	Dr Bassirou	DIARRA	DPSP
	Dr Alassane	SARR	IUPA/UCAD
	Dr Niokhor	DIOUF	IUPA/UCAD

Soutenu le 23 juillet 2013

## **Résumé :**

Nous avons dans le présent travail orienté sur les observateurs, étudié et recueilli les opinions des armateurs, administrations et consommateurs sur plusieurs problèmes rencontrés par le corps des observateurs dans l'exercice de leurs fonctions, et notamment de connaître les avis des parties prenantes (armateurs, administrations et consommateurs) sur la question d'embarquer les observateurs à bord des navires sénégalais ou des navires qui battent pavillons Sénégalais. Les données de ce travail ont été traitées par le logiciel SPSS et par la méthode des tableaux croisés dynamiques. Il en est ressorti : qu'une tranche d'armateurs (62%) ne souhaiterait pas travailler avec un observateur à bord de leurs bateaux. Une autre tranche d'armateurs (32%) par contre est désireuse de travailler avec des observateurs, pour avoir l'assurance d'exerce leurs activités en toute sécurité.

Dans notre étude le personnel administratif (76%) souhaiteraient faire embarquer les observateurs à bord des bateaux sénégalais. Mais une autre tranche du personnel administratif (24% non), divergent d'opinions sur cette question sen doute qu'ils estiment que l'observateur n'est pas utile sur les navires de pêche sénégalais.

D'après les résultats de l'enquête les consommateurs (80%) souhaiteraient aussi qu'on embarquer les observateurs à bord des bateaux sénégalais. Sans doute dans le souci de retrouver certaines espèces qui se font de plus en plus rare.

**Mots clés : observateur, bateaux sénégalais, armateurs, administrations, consommateurs.**

